

Association des
Anciens et Anciennes Elèves de
l'Ecole Normale d'Institutrices
d'Arras

ISSN : 2258 - 9511



Site IUFM
37, rue du Temple
62000 ARRAS

REMERCIEMENTS

Nous sommes reconnaissantes envers toutes les « anciennes » qui, par leurs souvenirs, leurs photographies, ont laissé une trace des événements auxquels elles ont été mêlées...

Merci à l'Equipe du Conseil d'Administration qui a permis la réalisation de ce bulletin dont Mesdames SINTHOMEZ, FENET, DELEFLIE, FIEVET, BOMY ...

Merci à celles qui ont consacré un peu de leur temps à lire et corriger le bulletin sans compter les intervenants qui ont bien voulu revoir leurs copies une fois celles-ci retranscrites

Merci aux serveurs et cuisiniers du Carnot qui nous ont concocté et servi un repas succulent...

Merci au Centre d'Education de Jeunes Sourds d'Arras, au Président de son Association, à Monsieur le Directeur général BRELINSKI qui a donné son accord et à Monsieur ROTHMANN pour son implication.

Merci au Site IUFM d'ARRAS de nous avoir donné accès à ses locaux, un dimanche matin, merci à Monsieur LANCELOT de nous avoir ouvert les portes...

Enfin merci à Monsieur le Président de l'Université d'Artois et à Monsieur BRASSART, directeur de l'IUFM Nord Pas de Calais de garder un lien avec les Anciennes de l'Ecole Normale d'Institutrices d'ARRAS.

2012-2013

Sommaire

Remerciements

Sommaire	page 1
Le Mot de la Présidente	page 2
Compte rendu de l'Assemblée Générale du Dimanche 25 MARS	page 3
- rapport moral et d'activités	
- rapport financier	
- la journée amicale et le repas	
Nos retrouvailles en 2013	page 10
Intervention de Madame DUBOIS, Responsable pédagogique de l'IUFM Site d'Arras	page 11
Intervention de Monsieur Yannick TENNE, directeur académique Pas de Calais	page 14
Questions	page 19
Allocution de Madame ROSSIGNOL, Vice-Présidente du Conseil général du Pas de Calais, représentant Monsieur le Président DUPILET	page 24
Un petit mot des anciens et anciennes	page 27
Photos	page 31
Le Dictionnaire :	
Lettre K	page 35
Lettre L	page 40
L'annuaire 2012	
- le Comité d'Honneur	page 55
- les Membres honoraires	page 56
- les Membres actifs	page 57
- le conseil d'Administration	page 62

ASSEMBLEE GENERALE 2013 –changements de statuts

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Cette année, la Présidente invite les Enseignantes et Enseignants à réfléchir...

Qu'en est-il de la Formation des Enseignants après ces bouleversements ?

Madame ROSSIGNOL, Madame DUBOIS et Monsieur TENNE nous ont donné quelques informations sur ce qui est prévu à la rentrée 2012 et sur l'évolution des bâtiments de notre ancienne école normale - vous trouverez son intervention dans le bulletin...

Si nous sommes ravies que « nos » bâtiments continuent à servir la cause des jeunes et des professionnels : CIO (Centre d'information et d'Orientation) et CDDP, Centre départemental de Documentation Pédagogique), il n'en reste pas moins que la partie réservée à la formation des jeunes enseignants reste floue... formation initiale, formation continue..

Nous, les anciens et les anciennes, allons devoir nous adapter à cette nouvelle ère du « savoir », du « savoir transmettre », du « savoir-faire » et du savoir « être »

Mais comment cela se passe-t-il sur le terrain ?

Quelles réactions des jeunes « étudiants professeurs », arrivés face aux élèves, remplis de bonnes intentions, d'envies de bien faire mais sans réelle formation avec l'aide des « Maîtres tuteurs », des conseillers pédagogiques et des Inspecteurs de l'Education Nationale...

Qui connaît leurs incertitudes, leurs besoins ?

Auront-ils la chance que nous avons eu, d'avoir un sentiment d'appartenance à une même « Maison », une même « Mission » auprès de nos élèves...

Plus que jamais il nous faut garder nos racines, notre unité et l'esprit de « corps »...

L'avenir nous dira si, cette page tournée, après les « Ecoles Normales », les « Instituts de Formation des Maîtres », la Formation « Masterisée » apportera une solution aux problèmes que rencontre actuellement l'Education Nationale qui nous semble si mal comprise !

La Présidente

Marie Jo FENET

Promotion 1960/1964

**ASSEMBLEE GENERALE DE
L'ASSOCIATION
DES ANCIENNES ET ANCIENS ELEVES DE
L'ECOLE NORMALE D'INSTITUTRICES
CENTRE I.U.F.M d'ARRAS**

L'Assemblée générale de l'Association des Anciennes et Anciens Elèves de l'Ecole Normale d'Institutrices, devenue Centre IUFM Nord Pas-de-Calais, Site d'Arras s'est déroulée, comme chaque année depuis 1947, dans un esprit d'amitié et de convivialité.

Madame FENET LEROY Marie José, Présidente, a accueilli les personnalités présentes :

- **Madame DUBOIS, Responsable pédagogique de l'établissement.**
- **Monsieur Yannick TENNE, Directeur académique Pas de Calais**
- **Madame Françoise ROSSIGNOL, représentant Monsieur DUPILET, Président du Conseil Général du Pas de Calais**

Madame FENET a souligné le bon accueil de Madame GLORIEUX qui, tout au long de l'année, a été notre intermédiaire auprès de Monsieur STUBERT, Responsable administratif et financier du site IUFM d'Arras, de Madame DUBOIS, Responsable pédagogique et de Monsieur BRASSART, le Directeur de l'IUFM Nord Pas de Calais. Elle facilite les réunions du conseil d'administration en salle Dequidt.

Madame FENET a regretté cependant que les Personnels de la maison n'aient pu, comme les années précédentes, participer à la mise en place de l'Assemblée Générale et du repas.

Elle a également remercié Monsieur MORZEWSKI, Président de l'Université d'Artois pour son aide.

Elle a ensuite présenté les excuses de :

- **Monsieur BRASSART, Directeur du Centre IUFM Nord Pas-de-Calais**
- **Monsieur MORZEWSKI, Président de l'Université d'Artois**
- **Monsieur DUPILET, Président du Conseil Général du Pas-de-Calais**
- **Monsieur LAFFONT, qui nous donne ses appréciations sur le bulletin**
- **Madame MANESSE, que des ennuis de santé retiennent au loin**
- **Monsieur BRELINSKI, directeur du CEJS, Centre d'Education pour Jeunes Sourds d'Arras**

- **Et toutes celles qui se sont également excusées... certaines pour des raisons de santé .. d'autres parce que hors de la région .. certaines pour des rencontres familiales... Elles nous ont manqué et nous souhaitons les revoir l'an prochain si possible ..**

La Présidente a également lu les lettres des absentes, les faisant ainsi participer à notre journée d'amitié. Vous en trouverez des échos dans le mot des anciennes

Madame FENET a rappelé le nom des personnes disparues en 2011.
Le bulletin 2011/2012 a donné leurs noms quand leur disparition était connue avant la parution de celui-ci.

Nous avons appris depuis le décès de

- Madame PONTHEU Geneviève (46/50)
 - Madame TRANNOY-LUCAS Simonne, Professeur à l'ENF, décédée le 15 juillet 2011 à Rennes ; elle était âgée de 92 ans.
 - Madame BOUCLET Denise – ancienne surveillante que nous appelions amicalement Bouclette
 - Monsieur LEBLOND Prudent, promotion 31/34
 - Madame PONTHEU Claudine, promotion 62/66
 - Madame NEUSY qui était dans sa 101^{ème} année, promotion 28/31, notre plus ancienne adhérente et qui envoyait encore un mot avec sa cotisation
- Une minute de silence a été demandée en leur souvenir.

RAPPORT MORAL ET RAPPORT D'ACTIVITES

Depuis que nous n'organisons plus de voyage, nos activités sont réduites :

- tenue de l'assemblée générale statutaire, du repas amical précédé d'un apéritif
- édition du Bulletin.

Les réunions du Conseil d'Administration

Les réunions du Conseil d'Administration permettent de suivre le fonctionnement de l'association, les 28 septembre, 23 novembre, 11 janvier, 1^{er} février, 23 mars, 25 mars. Elles ont permis de faire le point sur l'assemblée générale, les finances, de préparer, corriger, envoyer le bulletin, et organiser l'assemblée générale future, régler les problèmes de salle, retenir un traiteur, choisir le menu et faire les derniers préparatifs.

Etre encore en activité ne facilite pas la participation aux réunions qui ont lieu le plus souvent possible le mercredi après-midi, nous le comprenons mais...

Pour la survie de l'Association, nous avons besoin de renforcer notre conseil d'administration, un appel a été fait ...

Il nous faut des jeunes et des moins jeunes, malheureusement ceux et celles qui sont passés dans ces mêmes locaux n'y ont pas connu les mêmes espoirs et ils ont simplement vécu dans des locaux, or faire partie d'un même corps professoral devrait créer des liens ! Où est passé l'esprit de « promo » ? Où sont passés nos « parents-pédagos » ?

Martine SINTHOMEZ a demandé à quitter le conseil d'administration.

Un petit moment lui a été dédié à la fin de l'Assemblée Générale afin de la remercier.

Nous avons accueilli Madame DEPLANQUE - URBAIN Jocelyne de la promotion 1962/1964, mais il reste des places pour qui veut donner un coup de main !
Madame Marie-Noëlle ROLIN devrait nous rejoindre, nous l'attendons avec impatience !

L'Association s'essouffle et si nous n'y prenons garde, elle disparaîtra faute d'adhérentes.

La Présidente s'essouffle également et voudrait passer la main ...

A SUIVRE ?

Le site Internet est toujours en attente d'une bonne volonté, nous n'avons plus de nouvelles de Lionel. Un appel dans la salle a permis pendant un court instant d'avoir de l'espoir, Madeleine TALEFAISSE ayant promis de réfléchir. Mais depuis elle s'est désistée et nous sommes en quête d'une aide qui pourrait nous dépanner, sinon nous allons devoir expliquer à l'Inspection académique que nous devons abandonner.

Le Bulletin

Nous devons remercier Monsieur BRELINSKI, Directeur du Centre d'Education de Jeunes Sourds d'Arras et Monsieur ROTHMAN pour l'aide efficace qu'ils nous apportent depuis quelques années.

Merci également à Cécile FIEVET qui donne de son temps pour que nous puissions suivre l'évolution du Bulletin, à Martine SINTHOMEZ qui comme à l'habitude, a su insuffler les articles « Histoire...histoires » et les idées pour le dictionnaire..

Merci à Claudie DELEFLIE et à Charline CUVILLIER d'immortaliser les temps forts de notre journée de retrouvailles par des photos que nous ne pouvons hélas mettre en ligne faute d'activité du site internet.

Nous devons également remercier :

- celles qui ont lu et relu le bulletin pour éradiquer les fautes d'orthographe et mettre les idées en bon français,
- celles dont les souvenirs de « normalienne » alimentent le dictionnaire.
- celles qui nous tiennent au courant des décès ou incidents qui couvrent l'année écoulée.

Nous avons besoin de tous ! Le conseil d'administration n'est que la courroie de transmission de vos apports.

Les adhésions et la cotisation

Lors de l'Assemblée Générale, furent évoqués les problèmes liés au non renouvellement des adhésions, à celles qui ne s'en acquittent que tous les deux ans...

Quelques conseils

Si vous voulez lors du repas être avec vos amis,

Bien remplir les renseignements demandés, votre nom d'épouse et de jeune fille, votre prénom et celui de votre mari (s'il vient), votre promotion complète (ex : si vous êtes de la promotion rentrée en 60, votre promotion est celle de 60/64, même si vous êtes sortie en 63 pour aller à Lille ou ailleurs, car la majorité de la promo est sortie en 64)

Si vous voulez recevoir tranquillement votre bulletin

Si vous déménagez, n'oubliez pas d'envoyer votre nouvelle adresse

Vérifiez que l'adresse qui figure dans le bulletin ne comporte pas d'erreur...Si vous avez connaissance d'un décès, nous prévenir car sinon nous continuons à mettre le nom dans le bulletin au moins pendant deux ans puisque nous donnons deux ans pour vous mettre à jour des cotisations après rappel.

BILAN FINANCIER ANNEE CIVILE 2011

RUBRIQUES	DEPENSES	RECETTES	OBSERVATIONS
<u>COTISATIONS ET DONNS</u>		2265.00	130 cotisations (de 15 à 50 euros)
<u>INTERETS EPARGNE</u>		166.26	
<u>FONCTIONNEMENT</u>	158.70		
AFFRANCHISSEMENT	132.80		
+ENVELOPPES			
TENUE DE COMPTE	13.10		
PHOTOCOPIES	12.80		
<u>ASSURANCE MAIF</u>	179.37		
<u>BULLETINS ET ENVOI</u>	381.67		<i>Rappel :</i> 229.75 en 2010 au titre des épreuves et des timbres 2011. TOTAL 611.42 supporté par 130 cotisations (CÔÛT BULLETTIN : 4.70)
TIMBRAGE	160.15		
IMPRESSION	200.00		
CARTOUCHE	21.52		
<u>ASSEMBLEE GENERALE</u>	2194.20	2379.90	
REPAS	61 x 30=1830	59 X35=2065.00	
FLEURS	7.20		
TOMBOLA	37.28	166.50	
APERITIF	79.72	148.40	
AGENTS	240.00		
<u>DONS</u>			
PEP	200.00		
TOTAL	3113.94	4811.36	<i>Excédent :1697.22</i>

EN CAISSE AU 31/12/2010: 9004.52

EN CAISSE AU 28/09/2011 10701.74

RECETTE ANNEE : 1697.22

Le Rapport a été approuvé par les vérificateurs aux comptes : Madeleine TALEFAISSE et Lucienne STRAZEELE, qui ont signé le cahier, et l'Assemblée Générale a donné quitus à Patricia et à Cécile pour leur bonne gestion.

Monsieur ROTHMANN et le Centre d'Education pour Jeunes Sourds sont pour beaucoup dans l'amélioration de nos finances, de même que les dons pour les cartes à cases..

Merci au nom de l'Association des anciennes et anciens de l'ENF ..

LE DEROULEMENT DE LA JOURNEE

L'apéritif et le repas amical

L'organisation de l'apéritif a été prise en charge par des membres du Conseil d'administration et pour la première fois, nous avons fait appel à un traiteur.

En effet le nouveau fonctionnement de la maison ENF/IUFM ne permet plus la participation du personnel et nous remercions ceux et celles qui ont permis d'utiliser la salle de restauration afin que nous puissions y prendre l'apéritif et le repas.

Nous remercions également Monsieur LANCELOT qui nous a ouvert les portes et a permis l'accès aux abords de la cuisine.

Le repas regroupait 47 convives et le menu était alléchant :

Amuse-bouche
Dôme de foie gras aux pêches et aux écrevisses
Suprême de volaille de Licques aux perles de forêts
Duo de fromages et son muesclun
Baccara croustillant au caramel

Tout ceci arrosé de kir, vins blancs, rosés, rouges adaptés avec, pour terminer, un café.

Les participants

Monsieur FOURTHIN, Directeur retraité et Madame

Promotions représentées

1938.1941

VASSE FONTAINE RAYMONDE

1941.1945

THIERENS DEFOSSEUX JEANNE

1945.1949

DENECKER REAL YVONNE

1948.1952

**LEROY BODELLE LILIANE
SEPTIER BERTIAUX ANDREE**

1958.1962

**GARINIAUX MARIE CLAIRE
KIELBASIEWICZ MATYNIA LILIANE**

1959.1963

**DARSIN ISRAEL YVETTE
DELLIS LINGLART MICHELE
ELSNER LUCZAK ANNA
LEROY FLAHAUT MICHELE**

1960.1963

FAILLE LACAILLE JACQUELINE

1960.1964

**BULTEL ANNE MARIE
DELOBEL CHRISTIANE
DELEFLIE CLAUDIE
FENET LEROY MARIE JOSE
JONCKX BOURBOUSE JOELLE
LETOR HOMBERT DANIELLE**

1961.1965

**ANSEL RENAULT FRANCINE
BOCQUET QUEVY ANNIE
FIEVET LABITTE CECILE
GALATOLA DELBARRE MARIE France
GUEQUIER FIERIS MARIE CLAIRE
MATHON SZCZERBINSKI MARIE MARTHE**

1962.1964

DEPLANQUE URBAIN JOCELYNE

1963.1967

RENAULT MONIQUE

1965.1968

STRADY LANGLET ELIANE

1965.1969

TALEFAISSE DIEVAL MADELEINE

1965.1970

**AZOV KOWALSKI EDWIGE
GOZDZIASZEK KACZMAREK THERESE**

1968.1973

BOMY CARON PATRICIA

Nous remercions le traiteur du « Carnot » et son équipe.

Le repas fut délicieux, servi chaud, par une équipe souriante, dans le cadre agréable de la salle à manger habituelle dont les tables étaient bien décorées..

Les photos vous le confirmeront.

L'après-midi fut animé et très gai, et comme de coutume, les chants de la région ont été entonnés.. y compris la « riguinguette » !

Pour l'an prochain, nous nous posons plusieurs questions :

- **changement de président de l'Université d'Artois. Monsieur MARCOIN succède à Monsieur MORZEWSKI**
- **et changements dans l'occupation des bâtiments, propriétés du Conseil Général , voir intervention de Mme ROSSIGNOL**

NOS RETROUVAILLES EN 2013

Date : **Dimanche 7 avril 2013**

Lieu Salle Jean Zay entrée par le parking de l'IUFM,
rue Bocquet Flochel

Horaires : 10h Réunion du Conseil d'Administration
10h45 Assemblée Générale

Si les fidèles connaissent encore des camarades de promotion non adhérentes, il faut les persuader de nous rejoindre.. dans l'Association bien sûr, mais aussi pour de l'A G et le repas amical.
Si certaines ont besoin d'être prises à la Gare, ...le signaler...
Les promotions à l'honneur : celles sorties en 3 et 8 en 33..38..48....58....63....68..73..78...

Les adhésions en 2013

L'adhésion à l'Association se fait pour l'année civile et peut être envoyée dès réception du Bulletin.
L'inscription au repas est subordonnée au règlement de la cotisation pour les anciens et anciennes.

Deux possibilités sont offertes :

- *Etre **Membre Actif** avec une cotisation de 15 Euros
- *Etre **Membre Bienfaiteur** avec un don « supérieur » à 15 Euros

La cotisation doit être envoyée à :

Patricia BOMY
7 rue de la Citadelle
62123 GOUY EN ARTOIS

sous forme de chèque libellé à l'ordre de

A.A.A.E.E.N.I. d'ARRAS CCP LILLE 1724-66 H

Si vous réglez votre cotisation en dehors de l'inscription au repas vous voudrez bien joindre à votre chèque, le papillon ci-joint que vous pouvez également recopier.

Si vous préférez un ordre de virement envoyé directement aux CCP, inscrivez votre promotion à la ligne « message »

Nom (suivi du nom de jeune fille) :

Prénom :

PROMOTION :

Adresse personnelle :

Somme versée et correspondance éventuelle :

INTERVENTION DE MADAME DUBOIS
RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DU SITE D'ARRAS

Bonjour, je suis heureuse de répondre présente à l'invitation de l'Amicale des anciennes élèves de l'Ecole normale du site d'Arras et de vous donner quelques nouvelles de l'état des lieux.

Comme vous avez pu le constater des travaux ont lieu dans le pavillon pédagogique, pavillon pédagogique qui revient à l'usage de son propriétaire à savoir le Conseil Général pour deux raisons, la première une baisse d'activité au niveau du site IUFM d'Arras, un nombre d'étudiants moins important, lié entre autre à la réforme de la Masterisation, et peut être à une baisse d'attractivité du métier d'enseignant, que ce soit professeur des écoles ou professeur des lycées et collèges, donc en effet un bâtiment qui n'était quasiment plus utilisé pour des enseignements, dans lesquels se trouvaient toujours la scolarité et puis au premier étage le bureau du responsable administratif et financier, le mien et celui de notre secrétaire, un bâtiment qui était entretenu, chauffé, donc un coût certain pour effectivement une absence d'étudiants dans ces bâtiments.

Par ailleurs, Madame Rossignol en parlera peut être, il y a aussi une baisse des budgets au niveau national. Il est certain que le Conseil Général, plutôt peut être que de louer des bâtiments qui ne lui appartenaient pas, pouvait aussi, en tant que propriétaire, souhaiter utiliser pour son propre usage des bâtiments qui n'étaient plus utilisés pour la formation donc je dirais d'un commun accord et en concertation avec l'Université d'Artois, le Conseil Général reprend l'usage des bâtiments du pavillon, pour ses propres missions.

Pour le moment, nous sommes dans une période intermédiaire de travaux, et nous devons rendre les locaux pour le 1^{er} juillet. Le déménagement va se faire d'ici là, de ce fait même si nous sommes gênés en ce moment, cela est temporaire. Ce qui compte effectivement c'est qu'il n'y ait que des personnels administratifs et pédagogiques qui soient dérangés et pas nos usagers. De ce

point de vue, nos missions de formation ne sont pas impactées par ces travaux, donc ce sont des dérangements annexes, connexes.

Donc repli de nos salles et bureaux là où ils étaient préalablement, dans le pavillon P donc beaucoup plus près du cœur de l'activité de l'IUFM du site d'Arras depuis quelques années, et du bâtiment où l'on trouve l'amphi Derisbourg et les salles de cours, majoritairement.

Un repli qui devrait permettre à la vie du site d'Arras de retrouver un regain, un élan, puisque effectivement comme vous l'avez constaté, les bâtiments dans lesquels sont nos bureaux, sont très éloignés des étudiants voire des enseignants que je ne vois que lorsqu'ils doivent venir me voir ou lorsque je les y invite. En tout cas je suis « contente » d'être au plus près de la vie du site, des enseignants et des usagers donc ce n'est pas une perte pour la vie du site même si je comprends tout à fait qu'effectivement d'un point de vue historique, celui de l'histoire de la formation, ici sur le site d'Arras, vous ayez un pincement au cœur mais, comme le disait Monsieur BRASSART, lors d'une assemblée des anciens et d'anciennes du site de Douai, « les souvenirs ne se trouvent pas que dans les pierres », donc à nous aussi de continuer à raconter « l'Histoire » même si effectivement nous ne sommes plus dans les murs. Néanmoins nos relations avec le Conseil Général sont tout à fait excellentes et il en est de même pour vous, donc vous savez très bien que vous pourrez très probablement continuer d'utiliser les locaux que vous aviez l'habitude d'utiliser. Sinon vous êtes toujours les bienvenues évidemment dans les salles dédiées à la formation aujourd'hui.

Quelques mots encore sur la baisse d'activité et quelques précisions sur l'activité de l'IUFM Nord Pas de Calais, école interne de l'Université d'Artois, sur les sites de formation et sur le site d'Arras.

Comme vous le savez, le cœur des formations de l'IUFM c'est le master sciences et métiers de l'enseignement de l'éducation et de la formation, dans ces deux spécialités la spécialité « professorat des écoles » que l'on trouve dans les six sites de formation de l'IUFM Nord Pas de Calais - DOUAI, VILLENEUVE D'ASCQ, OUTREAU, GRAVELINE, VALENCIENNES, et bien sûr ARRAS - et puis la

spécialité Conseiller Principal d'Education -CPE- qui se déroule exclusivement sur Villeneuve d'Ascq.

Autre point fort de notre cœur de métier, notre participation à la formation ASH, à la fois CAPA-SH et 2CA-SH sur le site de Villeneuve d'Ascq pour préparer les enseignants spécialisés à la prise en charge d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans différentes options, et toujours notre participation, telle qu'elle est aujourd'hui possible dans les textes officiels, à la formation des professeurs des Ecoles stagiaires. Voilà les missions essentielles de l'IUFM Nord Pas de Calais.

En ce qui concerne maintenant les Formateurs de l'IUFM, ils interviennent dans les missions précédemment citées prioritairement mais ils interviennent aussi dans les enseignements professionnalisants des masters « métiers de l'enseignement et de la formation », qui concernent l'enseignement du second degré. Les formateurs de l'IUFM interviennent dans les unités d'enseignement 5 et 6 à savoir en culture disciplinaire et puis en culture générale professionnelle et interventions éducatives et pour certains d'entre eux, dans ces mêmes masters, dans les dimensions disciplinaires universitaires des enseignements qui y sont délivrés.

Nous avons effectivement du travail, dans différents domaines qui ont tous à voir avec la formation et avec ce qui fait notre cœur de métier et ce pourquoi nous sommes là, donc nous sommes dans la continuité je dirais, du travail vous avez initié de votre côté.

Si vous avez des questions, bien sûr je pourrai développer davantage les contenus de formation.

INTERVENTION DE MONSIEUR YANNICK TENNE

Directeur académique Pas de Calais

Bonjour à toutes et à tous.

Peut-être trois points à évoquer sur cette rencontre et j'essaierai après l'intervention de Madame ROSSIGNOL de répondre à vos questions.

Le premier point, je vais reprendre ce que disait Madame DUBOIS sur l'évolution de la formation, je crois que nous avons à nous louer d'avoir une très bonne collaboration avec l'Université au sens large puisque désormais la masterisation est une formation universitaire en tant que telle, nous n'avons plus la main, pour l'Education nationale, sur cette formation puisque les années ou l'année de formation qui suit la réussite au concours, est finalement une année de formation continue et donc la collaboration que nous avons après, avec l'Université et donc avec son Ecole intégrée qui est l'IUFM, est un peu compliquée.

Je dois dire que dans l'Académie, on a plutôt à se louer de la collaboration que nous avons.

Alors on va être obligé de faire évoluer notre système de formation parce qu'on n'a pas totalement règlementé notre formation selon les directives du Ministère de l'Education nationale. On s'est donné quelques libertés, quelques avancées différentes donc la marge d'autonomie que l'on me donne, je l'ai utilisée à plein, mais cela fait deux ans que l'on s'est beaucoup écarté de ce que l'on aurait dû faire, on va essayer de se rapprocher de l'adocsat ministérielle, on verra ce que cela donne.

Il est clair que la formation nous a donné quelques soucis. Vous avez lu dans la presse le rapport de la Cour des Comptes sur la masterisation, vous avez lu aussi certainement quelques énoncés de l'Inspection Générale, on s'aperçoit que la masterisation a été une réforme complexe et qu'en tout état de cause, nous avons eu différentes étapes compliquées.

Il me semble que dans l'Académie et dans le département du Pas de Calais - où je vais m'occuper un peu plus de la formation puisque Madame le Recteur m'a demandé, au niveau académique désormais, de superviser tout ce qui concerne la formation de tous les personnels - je pense que nous avons réussi à trouver un modus opérandi qui a permis de répondre aux objectifs qui nous étaient fixés dans la formation alors initiale et continue des enseignants.

J'ai fait dernièrement, en ces murs, une réunion avec les étudiants qui avaient réussi le concours, qui sont en formation, qui vont être titularisés, à priori pour la plus grande majorité, à la fin de l'année, globalement. Même si il y a des critiques (et heureusement qu'il y en a), ils étaient satisfaits de la formation reçue, que ce soit en master et avec l'IUFM ou que ce soit avec les formateurs. Globalement le système était plutôt valorisé, ce qui veut dire aussi qu'il faut que dans les évolutions que l'on va faire, on conserve aussi cette masse un peu objective mais aussi positive des éléments qu'ils nous ont donnés et qui nous permettront de poursuivre.

Deuxième aspect sur la formation, je le souligne, parce que c'était aussi parmi les questions qui ont traversé un grand nombre de départements, (surtout à l'heure actuelle où on le sait bien, les rendus de postes sont importants), j'ai souhaité dans l'Académie mais surtout dans le département, qu'on maintienne le réseau des « maîtres formateurs ». On va avoir un problème, à terme, étant donné qu'il n'y a plus de recrutement de directeur d'école d'application, ceci étant, je poursuis pour le moment la politique de maintenir un réseau de formateurs pensant que cette conception, qui peut être critiquée sans doute, entre l'Université qui va former les enseignants et la prise en charge de la classe, il nous faut des experts pratico-théoriques ou théorico-pratiques et je pense que ces experts-là peuvent être les maîtres formateurs, je ne dis pas que les maîtres qui accueillent dans leurs classes, qu'on a appelé les « maîtres d'accueil temporaire » ne sont pas en capacité de montrer certaines choses mais il me semble que la certification d'une maîtrise d'un certain nombre d'approches pédagogiques est une garantie, à mon sens, pour le système éducatif pour pouvoir suivre et faire une espèce d'interface entre l'université et le terrain.

Donc on a conservé ce point-là, sachant qu'on avait pas mal de postes vacants, je vais l'année prochaine tenter de faire autre chose avec les postes de maîtres formateurs, en gros, créer des postes là où on en a besoin. On a, par exemple, très peu de maîtres formateurs dans le rural or nous avons dans notre jargon, des « dormants » c'est à dire des personnes qui ont la formation mais qui veulent rester dans leur école rurale et qui ne viendront jamais où sont les postes vacants, donc je vais réduire les postes vacants et recréer des postes de maître formateur là où on a les besoins, que ce soit, par exemple, dans les zones difficiles, en rural et ainsi de suite, donc je vais tenter de faire une gestion entre « demandes » et « besoins ». Ce n'est pas évident car il faudra avec les formateurs de l'IUFM, il faut que l'on visualise cela, comment on articule les choses, cela veut dire aussi que ces personnes qui peuvent être sollicitées, s'investissent aussi dans la formation universitaire, en lien avec l'université mais aussi avec l'IUFM. Il ne s'agit pas simplement d'accueillir dans son école des professeurs des écoles stagiaires et il faudra aussi qu'on réduise les problèmes de coûts, c'est-à-dire trouver les moyens de décharge puisque dans l'école d'application,

on a trois postes, c'est facile, on fait un groupement, quand on est une école rurale ici et une école rurale ailleurs, c'est un peu plus compliqué. Cela c'est le premier point.

Le deuxième point sur lequel on a une réflexion, c'est le réseau scolaire, parce que l'on a des suppressions de postes importantes. L'Académie de LILLE a connu encore une fois cette année la première place pour les suppressions - 1020 postes- dont 399 dans le premier degré, 163 postes dans le département du Pas de Calais, ce qui veut dire aussi que la carte scolaire, dans le premier degré, a été un peu complexe... Depuis que je suis arrivé, je crois que je n'ai pas eu de dotation positive...

Donc je dois faire avec ce qui nous est donné, sachant que c'est la partie plutôt négative que l'on peut apercevoir du paysage, il y a une autre partie un peu plus positive. C'est celle des résultats scolaires et des indicateurs du département. Nous sommes en train d'améliorer un certain nombre d'éléments, je m'en félicite. Il y a moins d'élèves qui redoublent donc un parcours scolaire qui s'améliore, nous avons des élèves qui globalement, apprennent mieux à lire, écrire et à compter, c'est certainement lié à l'engagement des maîtres, c'est certainement lié aussi à des dispositifs que nous avons tenté de mettre en œuvre mais en tout état de cause on ne peut que s'en satisfaire.

Il y a cependant un bémol. Tout d'abord des pertes importantes d'élèves dans l'académie et le département particulièrement, notamment dans le premier degré. Ce qui est en train de jouer aussi dans les collèges puisque l'augmentation que nous avions envisagée sur environ cinq ans ne se fera pas. De 1300 nous sommes descendus à 800. Ce qui veut dire que pour les suppressions de postes, nous perdons des postes parce que nous perdons des élèves... Si je compare avec d'autres académies notamment celles de l'arc atlantique voire les académies du sud, notamment du bassin méditerranéen, on s'aperçoit que ce sont des académies qui au contraire ont des augmentations extrêmement importantes et ont du mal à faire face...notre taux d'encadrement à l'heure actuelle avec 143 postes retirés ($163=143+20$ en langue) s'est amélioré.

Il s'améliore avec la baisse des effectifs et le caractère positif de nos résultats, en améliorant les parcours scolaire des élèves, en réduisant les taux de redoublement.

Dans une année scolaire c'est 1500 élèves que je perds pour le premier degré.

La fluidité des parcours, le meilleur accompagnement des élèves font que les élèves nous quittent et ... qu'heureusement ils arrivent dans les collèges... nous n'allons pas proposer des redoublements.. pour garder des élèves..

A l'inspection générale qui doit venir bientôt, je voudrais pouvoir démontrer qu'on a bien progressé et que ce serait bien de nous laisser quelques postes pour aider les élèves plutôt que de nous les enlever parce que nous améliorons les résultats !

Il y a aussi un débat important centré autour des élèves en difficulté. C'est un des sujets qui me préoccupe grandement. On a mis énormément de moyens là-dessus avec cependant une disparition accrue des RASED - il fallait bien retrouver des postes- mais j'ai fait le choix, comme l'an dernier, de maintenir pour plus de 150 écoles des taux d'encadrement relativement très faibles pour leur permettre d'aider les élèves. Ce sont des choix politiques que j'assume en tant que tels je le dis aussi à mes autorités de tutelle, il me semble que quand j'observe les résultats obtenus, je ne suis pas peu fier de m'apercevoir qu'on a un peu avancé.. Je reste modeste, dans la mesure où ça ne fait que deux ans, il faut que cela s'installe dans le temps, c'est toujours le problème de l'amélioration des résultats, il faut le voir sur une période moyenne (cinq ans) et ne pas se réjouir tout de suite d'une amélioration qui n'est peut-être que passagère..

Le troisième point, c'est la nouvelle gouvernance, je ne suis plus Inspecteur d'Académie.

Voyez les Ecoles normales ont évolué, les bâtiments sont en train de changer, moi c'est carrément de l'intérieur qu'on nous fait changer. Je ne suis plus Inspecteur d'académie, je suis devenu Directeur académique des Services de l'Education nationale. Ce n'est pas seulement une évolution des titres mais une évolution des services de l'Etat. Nous allons vers une régionalisation très forte des services de l'Etat et en tout état de cause ce n'est pas que symbolique. Directeur académique, c'est véritablement opérationnel et fonctionnel, d'abord parce que le mouvement de la concentration des services est en train de se faire : nous avons de plus en plus de services mutualisés. Au niveau régional, je vais perdre encore une bonne partie de mes services cette année, notamment dans la gestion des personnels du premier degré qui vont être désormais principalement à dominante académique, deuxièmement on s'aperçoit que les services de l'IA, (de l'Inspection académique), deviennent désormais des services départementaux. Ce n'est pas non plus que symbolique, c'est un renvoi d'autre chose, intégré à tout un ensemble de services académiques. On s'aperçoit que la réflexion, par exemple, sur la reconstruction du Rectorat de Lille, se fait sur une réflexion non seulement de la reconstruction du Rectorat mais aussi de l'Inspection académique du Nord qui sera intégrée dans l'ensemble de la nouvelle construction donc vous voyez une évolution de la nouvelle gouvernance.

Désormais alors que les anciens Inspecteurs d'académie détenaient leur « pouvoir » directement du Ministre - nous avons une « délégation de pouvoir »-

indépendamment des délégations de pouvoir du Recteur qui avait dans la chaîne hiérarchique effectivement une superposition par rapport aux IA, il n'en reste pas moins que je détenais un certain nombre de mes pouvoirs du Ministre directement. Cette chaîne hiérarchique est désormais coupée. La délégation de pouvoir ne provient désormais uniquement que du Recteur. Ce qui veut dire que le Recteur peut délimiter, certes cadré avec des textes, déterminer les pouvoirs qu'il accorde à ses directeurs académiques, nous sommes donc dans une autre vision de l'administration. Désormais nous vivons cette époque où le pouvoir de l'Etat sera un pouvoir en région, on le voit aussi au niveau politique mais ceci est un autre débat..

A l'heure actuelle les services de l'Etat sont en train de se mettre en place sur cette origine-là : un pouvoir régional pour l'Education nationale représentée par Madame le Recteur et avec des directeurs académiques « adjoints ».

C'est vrai que ma personnalité fait que je conserve encore une puissance d'autonomie affirmée. Peut-être que, au fil des ans, avec le nouveau mode de pilotage qui se met en route, ma liberté d'autonomie sera un peu réduite mais en tout état de cause, je fais comme les anciens des Ecoles Normales, je maintiens un peu la flamme d'un pilotage départemental à la fois assumé et un peu affirmé, au sein d'une instance, et on verra le temps que cela dure.. Peut-être que, comme pour les salles, on me fera une sorte de réfection qui me permettra d'évoluer dans la modernité...

Merci de votre attention

QUESTIONS AUX INTERVENANTS

Martine SINTHOMEZ

Concernant la formation pédagogique, y-a-t-il une place pour les « conseillers pédagogiques », dans la formation des jeunes maîtres arrivant devant leurs élèves pour la première fois ?

Monsieur TENNE

Il y a un double niveau dans votre question

Il y a le niveau un peu théorisé ou théorisable, en gros quelle est la place dans une formation universitaire de praticiens de terrain qui sont en capacité de transmettre leur pratique

A l'heure actuelle, il me semble qu'on n'a pas répondu, on a gardé le système, l'IEN avec des conseillers pédagogiques départementaux, on n'y a pas non plus répondu quand on a créé les IUFM, alors les conseillers pédagogiques auraient pu intervenir dans des formations en part plus importante au sein des IUFM. Ils sont intervenus sans trop de statut, de cadre.

Avec l'université, on n'y a pas répondu, on garde et on conserve le système ancien. J'évoquais les maîtres formateurs, il faudra qu'un jour, en France, le système de formation soit en capacité d'avoir un haut niveau de type universitaire- c'est le sens de l'histoire, au niveau international par exemple, la formation des enseignants est niveau « master » dans les pays développés donc on n'a pas le choix, mais on sait aussi que tous les systèmes qui fonctionnent ont intégré dans leur système de formation, la formation entre « pairs ». Nous n'y arrivons pas beaucoup parce que nous n'avons pas créé cet interfaçage avec des reconnaissances, je pense aux maîtres formateurs qui permettrait une partie du service en formation initiale et que ce serait aberrant de penser que des experts des pratiques pédagogiques puissent avoir des responsabilités de cours dans une formation théorique de type universitaire. Je ne pense pas, pour avoir été à un moment donné à la création de l'université de Clermont et de Lyon sur un diplôme universitaire notamment de formateur..

Deuxième aspect de votre question, l'aspect pratique cette fois-ci, opérationnel à l'heure actuelle. C'est vrai qu'il y a des questions qui sont en train de traverser les formateurs, il n'y a pas un mouvement cohérent au niveau national, quand j'observe l'ensemble des départements, il y a des départements qui ont fait le choix de se dire qu'ils avaient moins besoin de conseillers pédagogiques et de maîtres formateurs puisque la formation qui se fait à l'université, qu'ensuite il y a une année de formation que l'IUFM peut accompagner avec

nous grâce à des conventions et donc ils ont réduit fortement le nombre de maîtres formateurs pour ne pas dire voir leur disparition.

Il n'y a pas un mouvement cohérent puisque si je prends le département du Pas de Calais ou le département du Nord puisque on a harmonisé, nous on a conservé le substrat de formateurs, conseillers pédagogiques et maîtres formateurs, dans l'évolution envisagée, il me semble qu'ils ont leur place dans une formation moderne.

La question qui se posera comme toujours en France, héritière d'une logique cartésienne, sera celle du statut... Les pays anglo-saxon font beaucoup avec l'expérience, par exemple le droit anglo-saxon est un droit de jurisprudence, en France on dit qu'on a tellement réfléchi à tous les problèmes avant, peu importe la jurisprudence c'est tous nos textes qui valent pour faire et sur les statuts, il ne faut pas y toucher ou alors il faut les changer, cependant la pratique a déjà fait évoluer les statuts et à un moment donné il faudra que la réalité prenne cela en compte.

Une question théorique et pratico-pratique : qu'est-ce qu'on fait, dans les départements ou les académies, avec les maîtres formateurs ?

Moi j'ai la volonté de penser qu'un certain nombre de praticiens, surtout quand on aura des praticiens qui auront désormais licence, maîtrise, master, ce sera de grands intellectuels capables d'expliquer leurs pratiques, à priori.

Je rappelle que le métier d'enseignant est un métier intellectuel.

Madame DUBOIS :

Nous n'avons pas de conseiller pédagogique qui intervienne en formation depuis la mastérisation mais préalablement non plus. En ce qui concerne les praticiens qu'évoque Monsieur TENNE, nous avons les maîtres formateurs qui interviennent dans différents groupes de formation, soit à temps partagé, moitié chez nous, moitié en charge d'élèves - trois sur le site d'Arras -, et nous avons aussi des enseignants maîtres formateurs à temps plein chez nous, c'est-à-dire que tous les ans nous faisons la demande auprès des instances départementales pour leur mise à disposition.

Les stages

Avant la mastérisation, les étudiants qui préparaient le concours, les PE1, partaient 3 semaines en stage, cela faisait 81 heures, (3x27). En première année de master, ils partent 4 semaines soit 108 heures donc au niveau de la première année, ils partent davantage qu'ils ne partaient, dans notre académie, puisque c'est une décision partagée entre l'université, l'IUFM, les directions académiques et le rectorat. Nous avons fait le choix de deux semaines au premier semestre, deux semaines au second semestre.

Ces 4 semaines de stage sont organisées de la manière suivante : 3 semaines dans chacun des cycles de l'école primaire, isolées les unes des autres et la quatrième semaine, retour dans l'une des trois classes dans laquelle l'étudiant est déjà allé, l'idée étant que la quatrième semaine permette à l'étudiant, grâce au rapport qu'il va rédiger, de nous montrer comment il est monté en puissance dans la maîtrise de ses compétences professionnelles, à la fois dans sa capacité à observer des élèves qu'il a déjà vus, leur évolution en terme d'attitude, connaissances, entrée dans le métier d'élève, compréhension, sa capacité à observer différemment le maître et sa capacité à analyser sa propre pratique, tel est l'objet de ce retour dans une classe déjà rencontrée.

Pour la seconde année, il y a 108 heures de stage maximum, soit 4 semaines, selon les textes officiels, et là nous sommes bien en dessous de ce que les PE2 avaient puisque ils avaient 320 heures de stage en classe et là ils en ont 1/3.

Il faut envisager les choses non plus sur 2ans mais sur 3 ans. Auparavant, en deuxième année, ils avaient 320 heures, étaient fonctionnaires stagiaires. PE2, ça n'existe plus, maintenant ils ont 108 heures en M2, les admissibles sont en classe, les non admissibles cette année, ne le sont pas, (je ne sais pas ce qu'il en sera l'année prochaine). Il faut voir les choses sur 3 ans, l'année de fonctionnaire stagiaire qui correspond à la troisième année est une année dans laquelle ils sont majoritairement en classe.

Monsieur TENNE :

Il me semble qu'il est difficile de comparer les systèmes antérieurs. Quand j'ai passé le concours d'Ecole normale, c'était l'époque ou après la réussite au concours, la formation était en 3 ans, ça a duré 2 fois vers 1980, 82 mais si je peux me dire que c'était très positif - j'en ai gardé un souvenir que j'ai dû encore plus embellir...

On était dans un système où on passait le concours et on était formé au métier et il y avait pratiquement une urgence à maîtriser un certain nombre de paramètres, de contenu en terme disciplinaire, de tenue de la classe...

On a inversé les choses, désormais quand on est à l'université on se forme à la fois sur les contenus et sur le fait qu'on veut devenir enseignant et donc avant le concours. On a déjà

premier changement, des gens qui peuvent se préparer au concours d'enseignement et ne pas être pris, ce qui est un véritable problème. « je me suis formé à exercer un métier et finalement je n'y arrive pas », deuxième chose, ça veut dire que le parcours que l'université et l'étudiant doivent construire intègre les dimensions que vous évoquez, c'est-à-dire à la fois en terme théorique, « qu'est-ce que je vais apprendre » et en terme pratique « en fonction des stages que je vais faire... »..

Il y a à l'heure actuelle, des universités qui se posent la question de savoir s'il ne faudrait pas, par exemple, des stages ou des possibilités d'aller voir fonctionner des écoles dès la licence... on en est à ce stade de réflexion..

Je précise par exemple qu'en Allemagne, les formations au métier d'enseignant démarrent dès la première année d'université avec des cours sur un certain nombre de choses...

En France on n'a pas fait ce choix là, ce qui à mon avis est une erreur, je pense que lorsque l'on se destine à être enseignant, par exemple si on parle à l'heure actuelle de problème de violence, de relation dans la classe.. si on avait des professeurs qui suivent pendant assez longtemps des cours sur la psycho, la sociologie sur l'ingénierie de classe etc.. peut-être justement avec des formateurs qui allient à la fois une théorisation et aussi des pratiques, peut être que parfois ils seraient plus à même et mieux armés quand ils arrivent.

Deuxième aspect, c'est l'aspect de l'année qui suit, on passe le concours, on est formé avant, à priori quand on a l'année de formation, désormais c'est une année de formation continue, ce n'est plus une année de formation initiale, on se forme en formation continue.

Alors nous, nous avons fait le choix conscient et assumé avec l'IUFM de penser qu'à un moment donné, il manquait une pratique de la classe, d'où l'idée de leur donner du temps, à priori jusqu'aux vacances de Toussaint, pour qu'ils puissent mieux appréhender l'économie de ce qu'est faire cours dans une classe.

C'est antinomique avec ce que demandait le ministère qui dit très clairement que dans la formation dite « en alternance », dès que vous avez réussi le concours, vous êtes mis dans le bain..

Si vous prenez, à l'heure actuelle par exemple, les personnels de direction ou les IEN, c'est exactement cela, vous réussissez le concours, vous prenez une circonscription et un poste dès la première rentrée et vous avez la formation en même temps. Cela pose des problèmes et en même temps ça fonctionne aussi.. il y a chaque année des dizaines de personnels de direction et des IEN qui prennent leur fonction et ça se passe bien.

Il faut donc à la fois faire attention dans les comparaisons car on ne parle pas des mêmes choses, c'est comme en éducation internationale, c'est très difficile de comparer des systèmes éducatifs par exemple aller visiter la Finlande ou l'Ecosse, ce n'est pas parce qu'on

grefferait un petit bout de la Finlande et de l'Ecosse en France que cela fonctionnerait mieux.

Madame FENET remercie les différents intervenants, faisant remarquer qu'ils avaient été très complémentaires les uns des autres et qu'ils avaient pu, à la fois répondre aux interrogations des anciennes mais aussi les informer sur l'avenir de l'Ecole Normale d'Institutrices.

Porte-parole des Anciennes, elle dit apprécier le fait que l'Ecole Normale aura encore dans ses « murs » des activités complémentaires des formations, à savoir le Centre Départemental de Documentation Pédagogique –CDDP- et le Centre d'Information et d'Orientation –CIO-, ce qui permettra aux enseignants et aux jeunes élèves et stagiaires de se rencontrer et de retrouver le chemin d'un lieu qui aurait pu ne devenir qu'un centre administratif.

ALLOCUTION de MADAME Françoise ROSSIGNOL

Vice-Présidente du Département du Pas-de-Calais en charge des politiques éducatives, des collèges, des universités et I.U.F.M.

C'est toujours un grand plaisir de vous retrouver d'une année sur l'autre dans ce lieu, qui nous a tant marqué dans nos parcours de formation et de vies professionnelles.

Passé ce moment d'émotions, je tiens vous dire tout l'attachement que le Conseil général du Pas-de-Calais, et son Président Dominique DUPILET, ont pour cette maison de la formation des maîtres.

Un engagement du Département toujours d'actualité, car cette école va connaître une seconde vie. Puisqu'aujourd'hui l'université d'Artois a choisi de se concentrer sur les bâtiments situés au nord du site, le Département a engagé un travail partenarial fort avec l'Éducation nationale pour que le Centre Départemental de Documentation Pédagogique et le Centre d'Information et d'Orientation d'Arras soient accueillis et installés dans le bâtiment principal, dans le « cloître », spécificité remarquable de l'ancienne école normale de filles. Ce projet d'envergure vise à conserver sa vocation éducative et pédagogique à cet ensemble, tout en préservant l'intégralité des lieux, auxquels nous sommes toutes et tous très sensibles comme le bureau du directeur ou, bien encore la grande bibliothèque, qui pourrait servir de salle d'exposition ou de conférence.

Nous tenons, et j'y tiens particulièrement, à ce que les aménagements réalisés tiennent compte de la spécificité de cette belle maison et s'inscrivent dans l'esprit des pionniers, qui nous anime encore toutes !

Ajoutons aussi que le Conseil général travaille actuellement avec le CROUS de Lille pour rénover, mettre aux normes le bâtiment M et en faire une résidence étudiante agréable à vivre pour les jeunes et pouvoir y accueillir des chercheurs et des universitaires du monde entier.

Le hasard des anniversaires fait se rencontrer ces projets avec les 20 ans de l'université d'Artois. Beau symbole d'une renaissance pour ce lieu et d'une université aujourd'hui arrivée à maturité tant dans le domaine de l'enseignement que de la recherche et de l'innovation !

Université de proximité née de la volonté du territoire et des collectivités territoriales !

Université multipolaire pour gagner le défi de la démocratisation de l'enseignement supérieur !

Preuve en est, 11 400 étudiants sont accueillis sur 9 sites et ont un choix de formation élargi, avec 10 DUT, 18 licences, 27 licences professionnelles et 30 masters, et ce dans tous les domaines, économie, histoire, génie industriel et civil, langues, lettres, commerce, communication, droit, mathématiques, et j'en oublie certainement bien d'autres !

De même, le Département du Pas-de-Calais a accompagné l'Université du Littoral et de la Côte d'Opale.

La formation et l'Education sont au cœur de nos politiques volontaristes. Quand bien même l'IUFM n'existe plus en tant que telle aujourd'hui, mais comme une école universitaire, le Conseil général entend poursuivre son engagement en continuant de mettre gratuitement à disposition les locaux, dont l'université d'Artois a besoin.

Deux décennies plus tard, les sites universitaires sont devenus de vrais campus estudiantins, des lieux d'innovation et de recherche reconnus, et désormais des pôles d'attractivités internationales, notamment avec l'Institut Confucius pour l'Europe du Nord-Ouest !

Notre vieille école normale, devenue IUFM, poursuit donc sa mue dans un nouveau paysage universitaire, conjuguant formation théorique et professionnalisation.

En même temps, je ne peux que m'interroger, m'inquiéter sur les nouvelles modalités de recrutement des enseignants à bac+5, sans formation pratique, et immédiatement mis en situation de classe.

Face à la diminution des recrutements de professeurs, j'ai le désagréable sentiment que de nombreux jeunes ne trouveront pas le débouché professionnel escompté et que de réels drames humains s'annoncent déjà, surtout après une spécialisation à bac +5.

Enfin, la formation initiale des maîtres n'existe plus aujourd'hui et ne répond certainement pas aux besoins réels et grandissants des élèves.

J'en parle avec passion, car j'aime ce métier d'enseignant avec passion. Et vous remarquerez bien que je le dis au présent !

Certes, pour nous toutes, pour nous tous, la roue du temps a tournée, mais il n'en reste pas moins que, former les jeunes, les aider à s'épanouir et s'accomplir dans notre société reste le plus beau métier du monde !

Françoise ROSSIGNOL



LES MOTS DES ANCIENNES ET ANCIENS

Colette FOURGEAUD

Regrette de ne pouvoir être présente

Des problèmes de santé l'empêchent de participer à cette réunion festive qu'elle a eu souvent l'occasion d'apprécier. Elle pense à vous et vous exprime ses pensées amicales.

Marie Louise THIEULOT TABARY

J'étais professeur d'anglais dans les années 60. On m'appelait « le prof à cheval » car je traversais la ville à scooter, pour aller donner des cours à l'ENG.

J'ai donc bien connu Melle FLAMENT qui a pris la retraite dans le midi, Madame LEGENDRE, Madame SIMONIN toujours si chaleureuse, Madame BODILIS, intendante avec qui j'ai fait le magnifique voyage en Italie, organisé par l'ENG et que j'aurais bien aimé revoir, mais hélas, je n'ai plus l'adresse. Je suis la doyenne de mon village et donc trop âgée pour me rendre à vos repas mais je suis de tout cœur avec vous . Bien cordialement.

Liliane GUILLEMANT (36/39)

Je ne pourrai malheureusement pas me rendre au repas du 25 mars, y retrouver avec tant d'émotion des camarades de promotion que furent Lucienne LENGAND (Marquis), Jeanne TACQUET (PETIT) Denise ZEDDE (TACQUIN) que j'embrasse de si loin !! Merci à vous par avance si vous accomplissez ce souhait de ma part...

Félicie BROCAL (38/41)

Cordialement, avec cet envoi, mes pensées et mes regrets aussi de ne plus pouvoir être avec vous (santé, âge)

Thérèse GRANDAMME DORLEANS (45/49)

Une réunion familiale m'empêche d'être présente le 25 mars. Merci aux dévouées animatrices et toutes mes amitiés aux anciennes que j'ai connues.

Josiane DESRUELLES DELELIS (45/49)

S'excuse de ne pas assister à l'assemblée générale et au repas du 25 mars (état de santé insuffisant) Félicitations pour le bulletin .Bonne journée à vous tous ! Bien cordialement...

Liane SALGUES BILOT (46/50)

Je rappelle que depuis le 1^{er} décembre 2008 ma nouvelle adresse est 48 Place Bompaire Le Méridien 12100 MILLAU (pour l'envoi du bulletin)

J'espère que pendant le repas des retrouvailles de l'Ecole Normale d'Arras, les plus jeunes m'écriront des petits mots sur le menu comme c'est la coutume. Merci à toutes Bienvenue à celles qui voudront venir me voir...

Lucienne SIMON PENNEL (46/50)

Suis vraiment désolée ! Pour moi pas de journée amicale le 25 mars : avec 2 AVC en 4 mois ! Je serai avec vous ...par la pensée..

Janine DEGORGUE GAY (47/51)

Avec tous nos regrets les plus vifs de ne pouvoir être des vôtres le 25 mars prochain, en raison de petits empêchements « divers et variés » relatifs à nos obligations orléanaises d'une part mais, aussi, à nos petites santés vieillissantes d'autre part.

Nous penserons très très fort à vous ce beau dimanche-là, et nous vous souhaitons des retrouvailles aussi joyeuses que précieuses.

Un grand bravo renouvelé pour le bulletin, toujours si riche, qui nous permet de suivre, même de loin, la vie de notre Association...mais qui nous rajeunit, en même temps, d'une soixantaine d'années !...

Chère, très chère ENF d'Arras, nous ne t'oublierons pas.

Serge et Marie Claude CARPENTIER BECQUE (59/62)

La date fixée de votre assemblée générale ne nous autorisera pas à y participer. Nous le regrettons très sincèrement !

Ce jour-là nous penserons bien à vous toutes et tous. Amicales pensées de Savoie.

*« Belle, très au-dessus de toute la contrée,
Se dresse éperdument la tour démesurée
D'un gothique beffroi sur le ciel balancé
Attestant les devoirs et les droits du passé
Et, tout en haut de lui le grand lion de Flandre
Hurle en cris d'or dans l'air moderne : osez le prendre ! »*

Paul Verlaine Amour

Claudine GARCIA ROUDRIGUE (59/63)

Je ne peux pas venir cette année mais je penserai bien à vous. Je vous souhaite une agréable journée Amicalement...

Thérèse LANDJERIT DEFONTE (59/63)

Je suis désolée mais nous ne serons pas des vôtres demain dimanche 25 mars

Notre emploi du temps nous a retenus dans la région parisienne et le nord en janvier puis en février et début mars pour les vacances d'hiver si bien que nous ne remonterons que pour les vacances de printemps pour garder nos petits-enfants.

Nous penserons à vous demain et souhaitons une belle journée à tous et à toutes. Nous espérons être des vôtres l'an prochain si la date choisie n'est pas trop loin des vacances de printemps

Avec toutes nos amitiés...

Max LAFFONT, Directeur retraité de l'ENF

J'ai bien reçu votre invitation à participer à l'Assemblée générale annuelle de l'Association des anciennes élèves et vous en remercie très vivement.

Malheureusement je ne pourrai cette année encore participer à cette agréable réunion et à vos travaux, mais je serai malgré tout avec vous par la pensée.

Je vous saurais gré de bien vouloir présenter mes excuses et mon bon souvenir aux membres de l'Assemblée et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma profonde considération.



25 mars 2012



L'Assemblée générale





Au revoir, Martine,
et merci



A
P
E
R
I
T
I
F





Un repas très joyeux





Honneur
aux promotions
à l'honneur



Si l'on chantait ?



Et si l'on dansait ?





K section du cadastre arrageois

DEPARTMENT DU PAS DE CALAIS
ECOLE NORMALE D'INSTITUTRICES
D'ARRAS
Section K
site de ST SAUVEUR.



d'après un calque de plan de Paul DECAUX, architecte en chef du département
Arch. dép. du Pas-de-Calais, N 1224.



Lettre du 30 novembre 1920 L. DIVRY [...] à M. Le Préfet

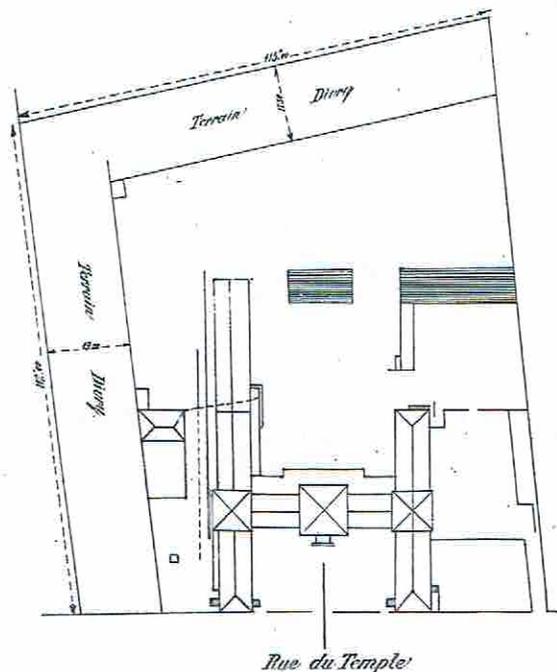
*« J'ai décidé de ne plus reconstruire mes ateliers de constructions métalliques
au Faubourg Saint-Sauveur. Il en résulte que mon terrain devient disponible
lequel se trouve en bordure de celui occupé par l'École Normale de Filles »*

Arch. dép. du Pas-de-Calais, N 1035.

Cette lettre a sauvé le site de la rue du Temple qui n'était « pas suffisamment
spacieux. [...] L'ancienne école Normale avait été construite pour un personnel de
125 élèves. Comme conséquence d'une loi nouvelle qui ne permet plus la
nomination d'aucune institutrice qui n'ait fait un stage à l'École Normale, notre future
école doit être aménagée de façon à pouvoir recevoir un personnel de 250 élèves. »
[...]

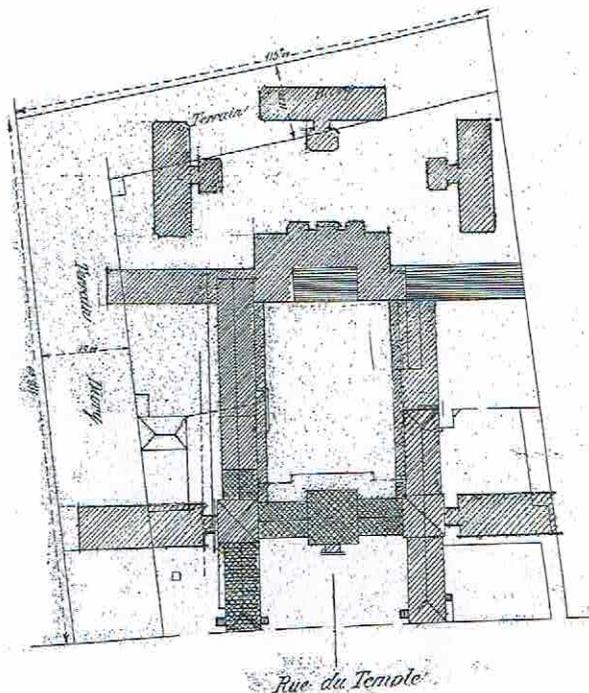
Rapport du 3^e bureau, Arch. dép. du Pas-de-Calais, N 1035.

La Commission départementale, réunie le 24 février 1921, émet un avis favorable à l'acquisition du terrain. Le terrain de 37 ares sera acheté par le département, moyennant le prix de 12 Frs 50 le m².



Surface ancienne école = 90 ares 40 cent.
Terrain Divry = 37 ares 20 cent.

première école
Arch. dép. du Pas-de-Calais, N 1040.



projet pour la reconstruction

« M. le Préfet [...] a pu obtenir des promesses de vente de diverses parcelles avoisinant le terrain de Saint-Sauveur et dont l'incorporation dans l'emplacement de l'ancienne école normale serait souhaitable ; Il s'agit de :
215 m² appartenant à M. LAMART,
580 m² appartenant à M. ÉLUECQUES,
et de 74 m² appartenant à M. LECREUX ;
Il serait prudent et utile de donner acte à M. le Préfet de cette communication et de l'autoriser à réaliser ces promesses de vente sur le taux d'achat du terrain DIVRY ;
[...] »*

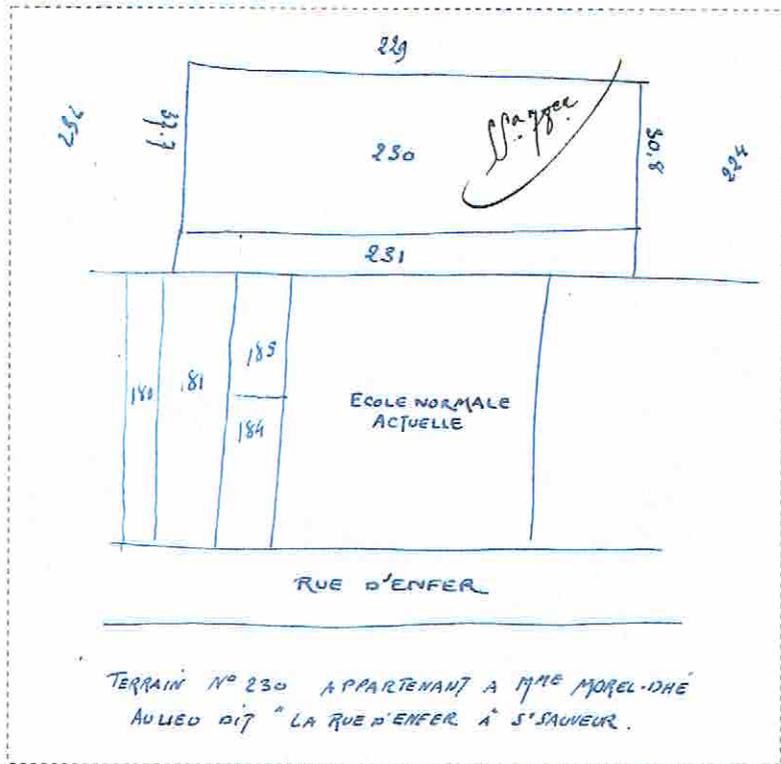
« l'agrandissement de l'emplacement de l'École par acquisition de terrains situés derrière permettrait de donner à l'ensemble plus d'espace et d'air et de remédier ainsi au principal inconvénient du projet de reconstruction : le resserrement des bâtiments sur un espace trop limité [...] »

* Conseil Général, séance du 28 septembre 1921

Lettre de l'Inspecteur d'Académie au Préfet, 21 novembre 1921,
Arch. dép. du Pas-de-Calais, N 1040.

« ...l'acquisition des trois terrains sur rue [...] ne présente pas d'intérêt pour le développement de l'École. Il serait infiniment plus intéressant d'étendre celle-ci en profondeur en se rendant propriétaire du terrain sud-est [...] cette acquisition faciliterait la disposition des pavillons d'habitation au milieu d'un véritable parc [...] »

Lettre des architectes au Préfet, novembre 1921.

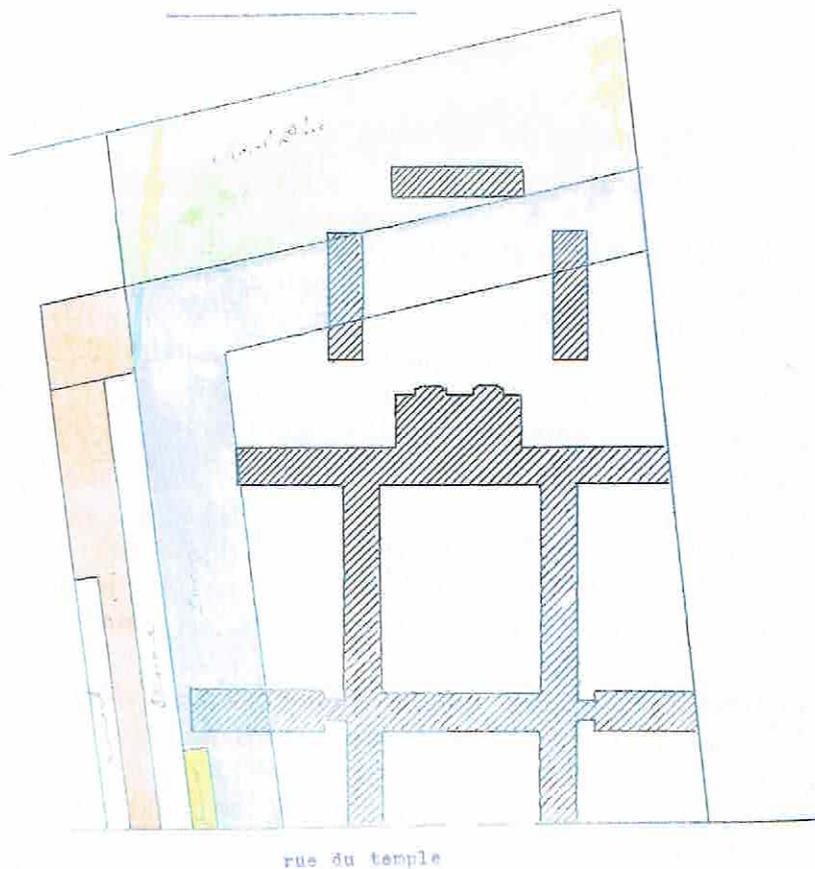


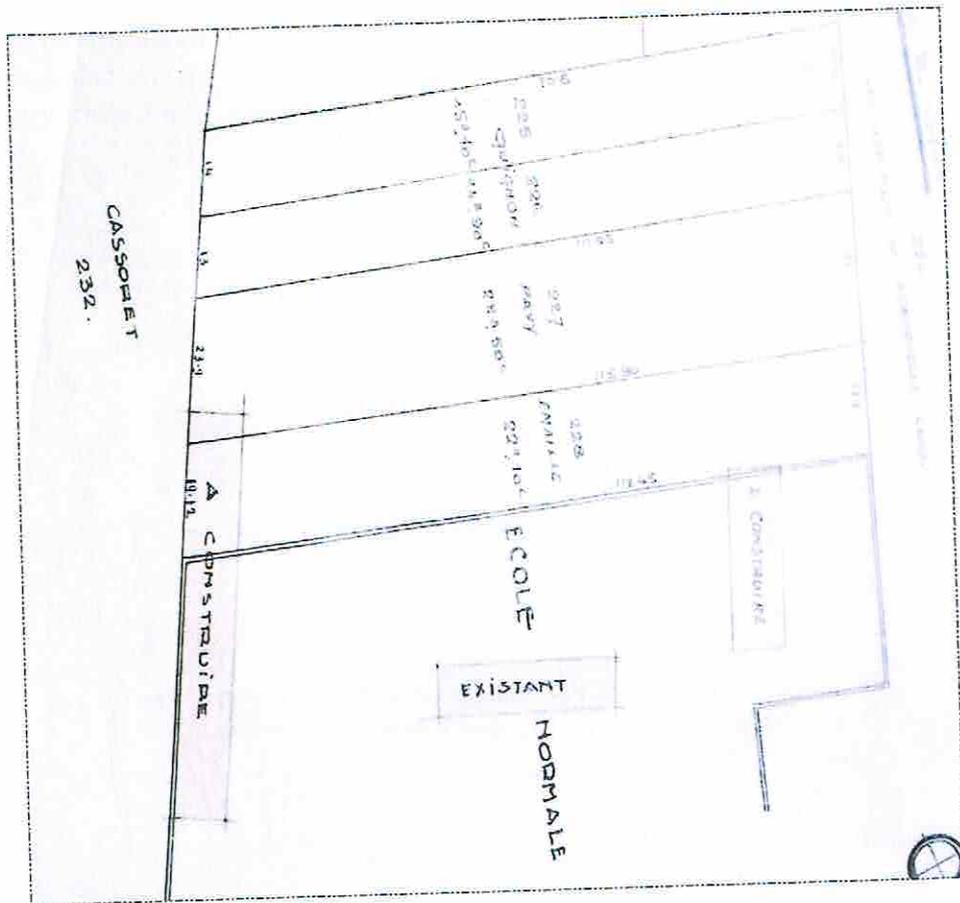
Les parcelles dont le département du Pas-de-Calais s'est rendu acquéreur sont délimitées le 5 mars 1923.

Arch. dép.
du Pas-de-Calais
N 1040.

Département du Pas-de-Calais

ECOLE NORMALE d'INSTITUTRICES:





Pendant la 2^e partie du XX^e siècle, les achats de parcelles contiguës ont permis les extensions de l'internat, la construction des gymnases, amphithéâtre, centre multimédia, parking...

calque du plan de Paul DECAUX, architecte en chef du département

Arch. dép. du Pas-de-Calais, N 1224.

Kilomètre unité de distance vécue et évaluée par ses répercussions sur la promotion 61-65 :

... « des kilomètres à pied, parcourus pendant des jeux de piste ou d'orientation, dans la campagne écrasée de chaleur : En juin 1962, notre Directrice, Madame LEGENDRE, nous avait trouvée une mine de "papier mâché" et nous avait envoyées en forêt de Compiègne pour y passer quelques jours. [C'était probablement pour avoir des locaux et des professeurs disponibles pour l'organisation des épreuves d'admissibilité au concours 1962] Cuisine au feu de bois, nuits sur des lits de camp, sous la tente. [Appétit et sommeil étaient certainement liés au nombre des kilomètres parcourus]

Merveilleux souvenirs ! Vacances !
Merci Madame la Directrice ! »

Koutoubia (la) monument le plus célèbre de Marrakech

... « capitale du sud et porte du désert Marrakech est la ville traditionnelle par excellence... la Médina, cœur historique fortifié est dominée par la Koutoubia. C'est une mosquée du XII^e siècle, entourée des fameux jardins exotiques, vestiges d'un passé fabuleux... »

(voyage de promotion 1965)

Kozal

Suzanne
KOZAL –
DELAHAYE

promotion
1936-1939

chorale de
l'Association
en 1996



Elle possédait un précieux carnet de chants ; son souvenir est associé à « SYRACUSE » qu'elle interprétait à chacune de nos journées de retrouvailles et à son époux [d'origine hongroise ?]

Monsieur KOZAL, grand Monsieur fort distingué, l'accompagnait chaque année et pratiquait le baise-main !...

photographie :
Collection : Y. DENECKER

Kursaal un des 4 cinémas d'Arras

Le Kursaal était situé rue Thiers

Avant 1914 : « *On va voir les premières projections cinématographiques dans un café à l'angle de la rue Thiers* » Henri GRUY, *Histoire d'Arras*, Arras, 1967.

La rue Thiers est devenue rue Eugène Pottier qui fut membre de la Commune et auteur des paroles de l'Internationale. Tout un programme !

Pour mémoire existaient aussi :

– Le REX, angle de la rue du Temple vers Bapaume.

– Le PALACE où se tenaient les séances de Ciné-club, animé le plus souvent par des enseignants, et que nous avons l'autorisation de fréquenter en 4^e année (1949) [revoir « le dictionnaire », *bulletin* 2007-2008, p. 38.]

– Le Casino, rénové en 1981, va l'être à nouveau en 2013...

Les autres grandes salles, jadis pleines, ont été abandonnées.

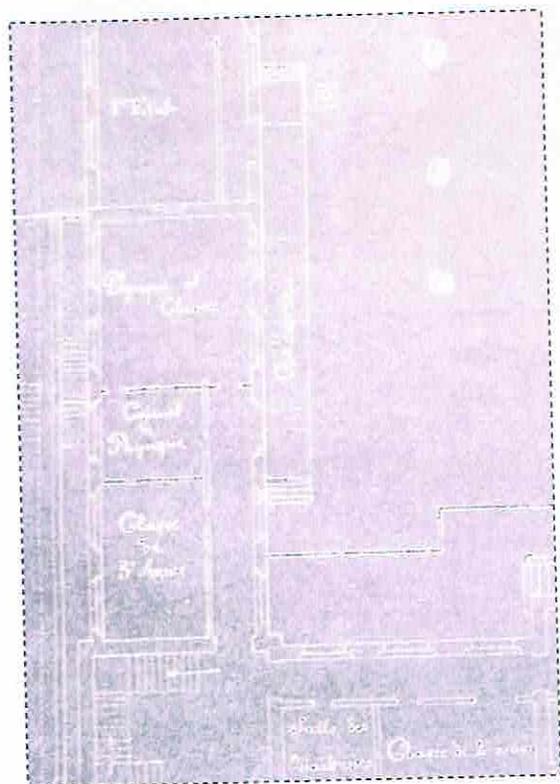
Le KURSAAL, devenu TILT et réaménagé en 4 petites salles en 1979 a résisté jusqu'en 1987.

Le ciné-club, qui eut de moins en moins d'adhérents, émigra dans une salle plus petite de l'ancien KURSAAL modernisé puis dans la minuscule salle de l'Arras-caméra club, au Palais-Saint-Vaast, et disparut.



faire des expériences

LABORATOIRES Locaux spécialement aménagés pour



d'après le plan de Joseph AGNÈS
Arch. dép. du Pas-de-Calais, N 1224.

... « 2 [classes] seront des amphithéâtres pour les sciences physiques et naturelles. Les mêmes enseignements exigent : un cabinet de physique et histoire naturelle (salle de collections), un cabinet de chimie, deux salles de manipulation dans chacune desquelles 50 élèves puissent travailler à la fois. [...] »

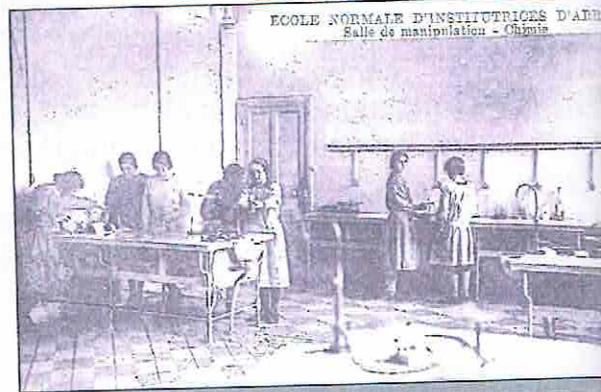
Reconstruction – Concours 1921
arrêté préfectoral.
Arch. dép. du Pas-de-Calais, N 1035.
carte postale : Collection A.A.E.E.N.I.

◀ dans la 1^{ère} École Normale les salles de sciences sont dans l'aile gauche.

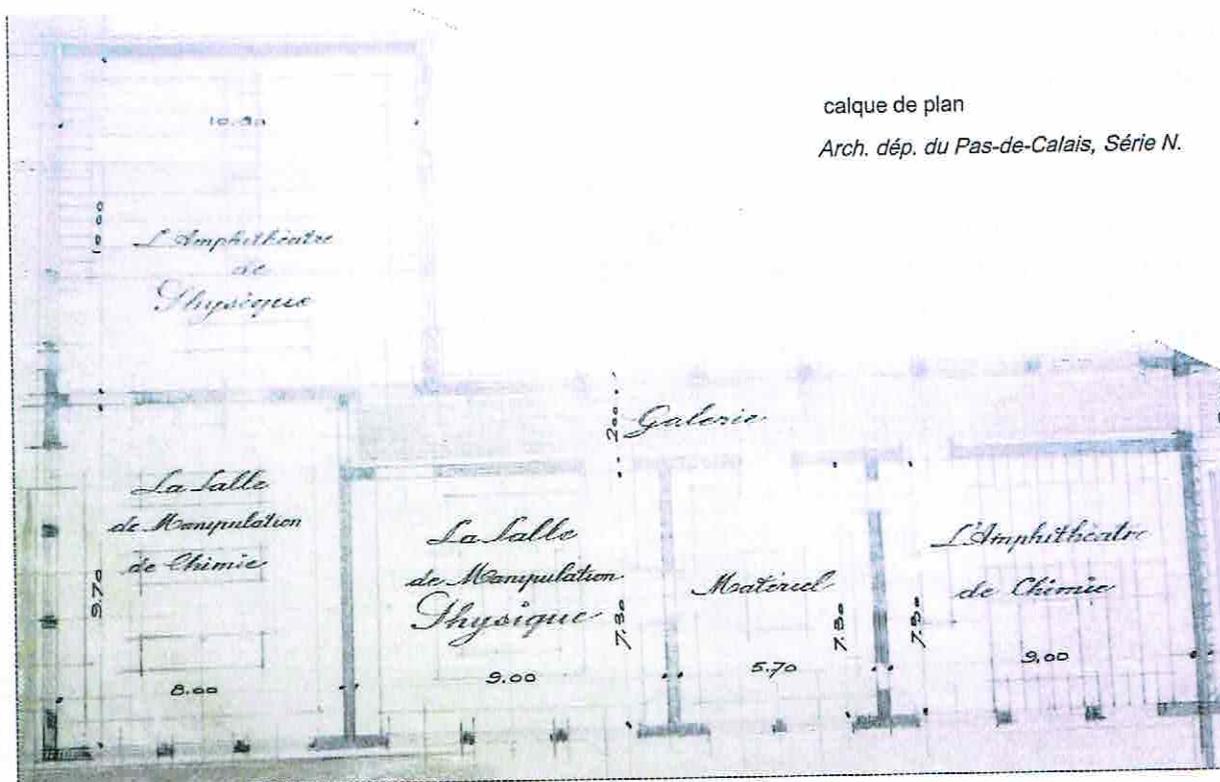
Souvenir de Berck :

... « [le] laboratoire ainsi que tous les appareils qu'il contenait ayant été détruits pendant la guerre les professeurs ne disposent d'aucun matériel scientifique depuis notre installation à Berck-plage. Or 6 générations d'élèves-maîtresses ont déjà souffert de cet état de choses qui ne permet ni de leur donner un enseignement expérimental, ni de les préparer à faire elles-mêmes des expériences devant leurs élèves [...] on peut construire un placard [...] et y déposer les appareils et les produits que les professeurs de sciences jugent indispensables [...] l'École ne dispose pas d'un local spécial pour installer le laboratoire [...] »

▲ Lettre de la Directrice de l'École normale d'Institutrices
Monsieur l'Inspecteur d'Académie
du Pas-de-Calais – 8 juin 1921
Arch. dép. du Pas-de-Calais, N 113

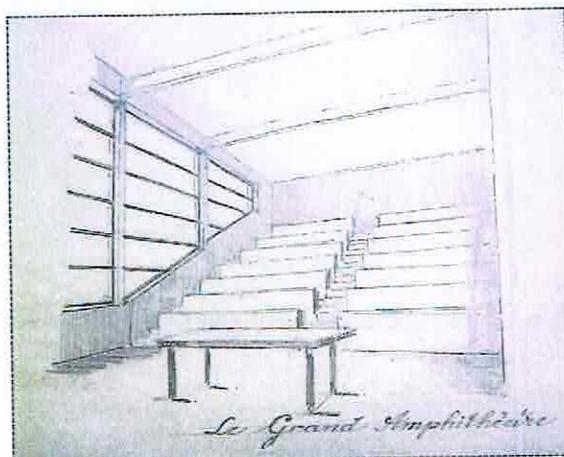


▼ chimie



calque de plan

Arch. dép. du Pas-de-Calais, Série N.



1953

d'après le plan de J. GONDOLO
Arch. dép. du Pas-de-Calais,
N 1224.

physique



travaux pratiques sous la direction de
Mme CARON (33-36)
A. BILLET – J. CAMPION F. TISSOT – S. CARON

Je me souviens de la salle de sciences, impressionnante ! ... derrière la table de marbre où célébrait le professeur, une petite porte donnait sur une pièce interdite d'où sortaient parfois des fumées colorées, inquiétantes, qui précédaient le préparateur en blouse blanche ... (56-60)

LAMPES

ustensiles ou appareils destinés à produire de la lumière

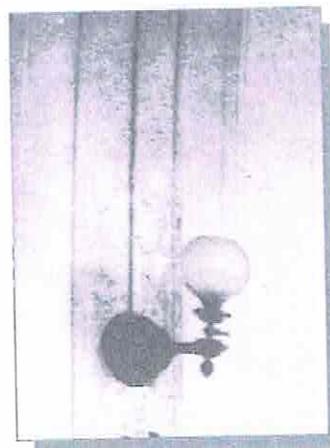
o La 1^{ère} École Normale est éclairée au gaz :
« installation du gaz dans toutes les pièces : cave, rez-de-chaussée et aux étages »

Arch. dép. du Pas-de-Calais, N 1035.



◀ entrée

antichambre ▶



cabinet de la Directrice ▶

cabinet de l'Économe [revoir « le dictionnaire », bulletin 2008-2009, p. 26.]



◀ salle de cours

cartes postales :
collection
A.A.E.E.N.I.

- o 8 bougeoirs, 4 lampes à pétrole, 11 lampes à essence

Déclaration de dommages de guerre
Arch. dép. du Pas-de-Calais, N 1040.

- o Bec de gaz, rat de cave, Lampe pigeon

Souvenir de Berck ... « les becs de gaz¹ et le rat de cave² confié à une élève de 2^e année»

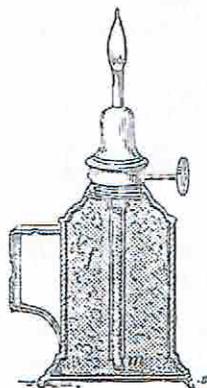
... « Le souvenir de la méfiance que nous avons envers Charles et Céline, les concierges logés dans la petite habitation mitoyenne de la villa "La Famille" et qui excellaient, surtout Charles, à dénoncer les fenêtres par lesquelles filtrait un peu de lumière. Il faut dire que l'hiver, pour le coucher, chaque chambrée disposait d'une lampe pigeon, qu'il fallait dès 21 heures placer devant la porte dans le couloir. Une élève de confiance les ramassait et les enfermait dans le "cagibi" dont la clef était détenue par Mlle DELOFRE³ tout ceci par mesure de précaution pour éviter les incendies, les constructions de Berck étant faites, à cette époque, en bois. »

(18-21)

1. appareil qui sert à brûler le gaz d'éclairage
2. bougie utilisée pour aller dans la cave où étaient entreposées les malles des élèves.
3. surveillante des "2^e année"

lampe inventée par
l'ingénieur PIGEON :

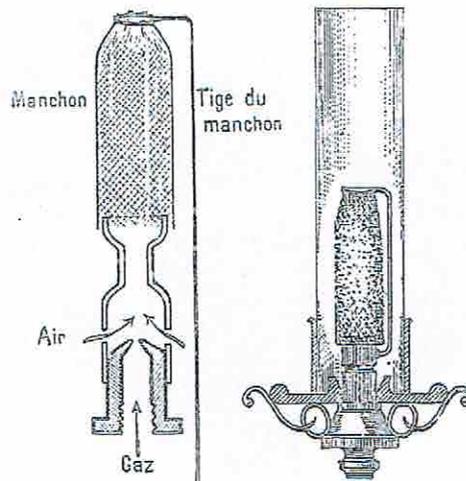
la lampe est munie
intérieurement d'un
feutrage ou d'une éponge,
qui absorbent l'essence et
les rendent inexplosives ;
elles peuvent par la suite,
être inclinées sans
inconvenient.



Lampe
à essence.
f. Feutrage ; m. Mèche.

l'éclairage au gaz

le gaz d'éclairage est un mélange de
gaz combustibles, obtenu par
distillation de la houille.



Bec de gaz à manchon
incandescent : coupe et vue extérieure.

bougie filée ou rat de
cave :

longue mèche de coton
recouverte d'acide
stéarique, qui est repliée
sur elle-même dans une
boîte plate munie d'un
engrenage permettant de
la faire sortir à mesure
qu'elle brûle.



vue
externe

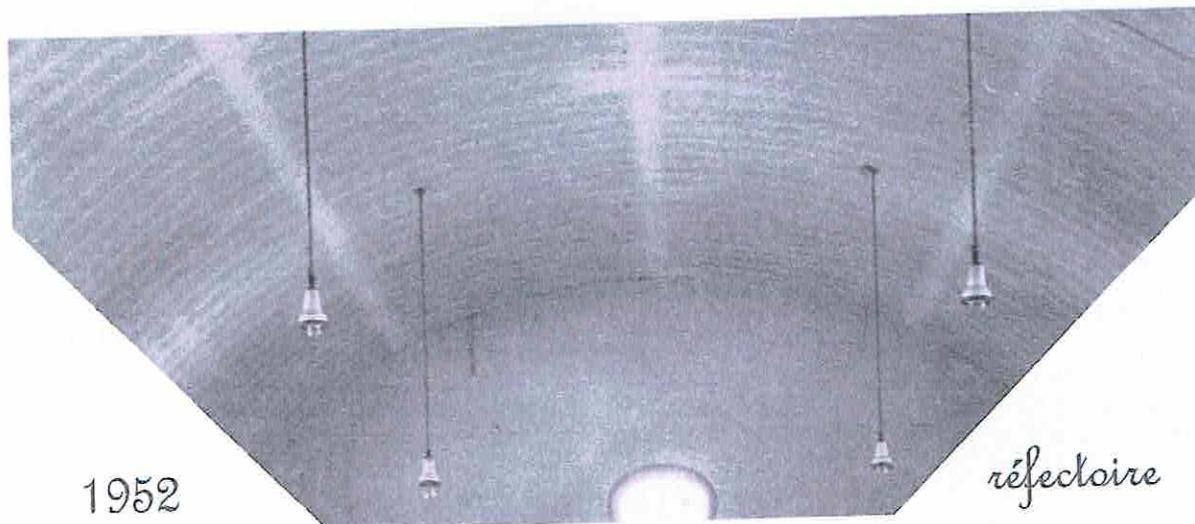


intérieur

rat de cave

illustrations d'après le *Dictionnaire illustré de la vie domestique*, Larousse, Paris, 1926.

à Arras, « l'électricité fit son apparition peu avant 1904 [...] elle était fournie par une usine installée rue Gustave COLIN [...] Elle fournissait un courant continu de 110 V qui alimentait des lampes à filament carbone ou des lampes à arc. »
G. PARIS, un demi-siècle de vie arrageoise – 1900-1950 – souvenirs d'un témoin, Arras, 1971.



1952

réfectoire



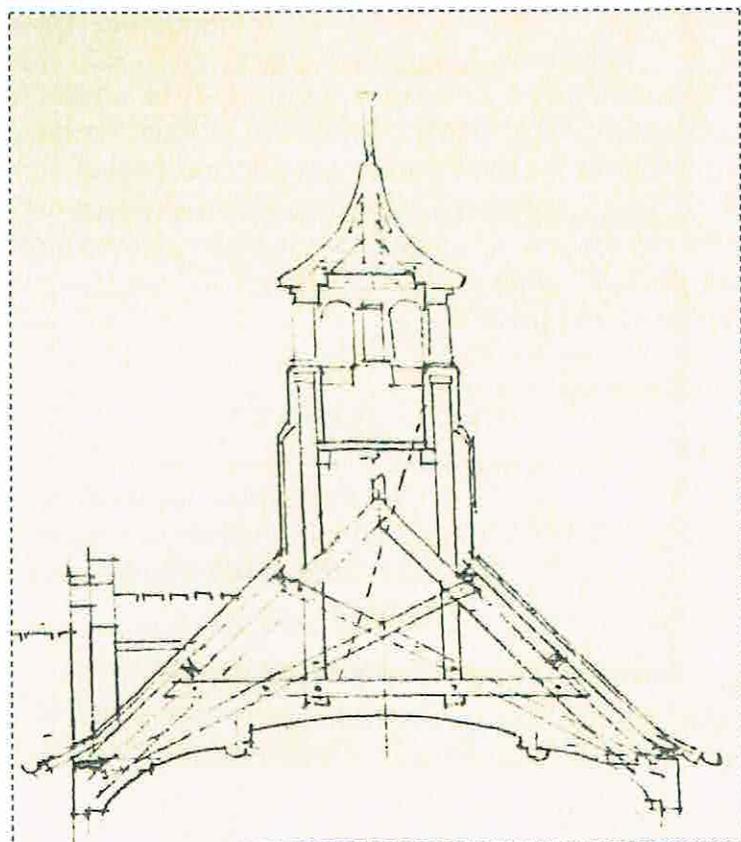
1962

*bureau de
Madame
Simonin*

d'après un cliché de
Pierre LAMPIN

- Lampe de poche : le nombre d'exemplaires clandestins fut si important qu'une photographie est superflue !

LANTERNEAU, petite construction de plan carré, qui, placée au faîte du toit de la bibliothèque, donne à l'ensemble l'élégance et, par son horloge, l'autorité !



il est visible de la cour des élèves et de celle de l'internat.

◀ le lanterneau et la charpente qui le supporte

J. BASSOMPIERRE, P. SIRVAIN et P. de RUTTE, Architectes.

plan de 1922
Arch. dép. du Pas-de-Calais, N 1035.

Ce n'était pas un clocher : « la cloche était dans la cour, elle sonnait en tirant sur une chaîne ; c'est une élève qui avait la responsabilité de "tirer la cloche " à chaque heure de cours. C'est une de mes premières surprises de 1957 : en classe de Sciences Ex, une élève silencieusement est sortie... je pensais qu'elle était malade »
(C. FOURGEAUD, professeur)

LAURÉATS ceux qui ont remporté un prix dans un concours

1. 16 juin 1921

un concours est ouvert entre tous les architectes pour la composition des plans et des devis relatifs à la reconstruction de l'École Normale

Lettre du Préfet du Pas-de-Calais à M. le Président de la fédération des Sociétés françaises d'Architectes.

Arch. dép. du Pas-de-Calais, N 1035.



le concours est clos le 10 août 1921.

2. 3 septembre 1921
la Commission d'examen des plans juge.

M. DECAUX, Architecte en chef du département du Pas-de-Calais « ne s'est pas conformé aux conditions de ce concours » : il est éliminé !

le concours est anonyme : les plans sont identifiés par une devise.



3. Les plis contenant l'adresse et le nom des concurrents sont décachetés à l'ouverture de la session du Conseil Général.

4. Des primes sont attribuées : 1^{er} prix : "Au bon cœur d'Arras" 10 000 Frs. – 2^e prix : "gaîté" 5 000 Frs. – 3^e prix : "au cœur d'or" 3 000 Frs. – 4^e prix : "X" 2 000 Frs. Une exposition publique des projets est organisée.

5. Le conseil général confie la reconstruction aux lauréats qui en sont avisés par une lettre du Préfet du Pas-de-Calais, en date du 28 octobre 1921.

LAVER

1. || 1° Nettoyer avec un liquide

– Laver la vaisselle :

Dans le réfectoire, les élèves avaient chacune un casier pour y mettre la serviette, les couverts et le verre. Après chaque repas, elles lavaient les couverts et le verre et rangeaient l'ensemble de ces objets.

(1957 – C. FOURGEAUD, professeur)

– Laver le linge (et au figuré : laver son linge sale en famille)
[revoir « le dictionnaire », *bulletin* 2008-2009, p. 23.]

Paul de Rutlle
Architecte D.A.D.
32 quai des Célestins
PARIS ~~*7, rue des Pères*~~

PAUL SIRVIN
Architecte Diplômé par le Gouvernement

32 quai des Célestins
PARIS ~~*7, rue de Cournon*~~

devise et cartes des Lauréats
Arch. dép. du Pas-de-Calais, N 1035.

– Laver les vitres :
[revoir « le dictionnaire », *bulletin* 2007-2008, p. 26.]

– par métaphore :

« [...] Il nous faudra cependant demander [...] le renouvellement des peintures des fenêtres et des portes au moins à l'extérieur du bâtiment, [cette réparation] n'a plus comme objet la beauté de celui-ci. Les couches de peinture antérieures ont été tant de fois lavées par la pluie que le bois est presque à nu partout. Si on ne le recouvre pas d'une solide couche de peinture avant l'hiver prochain, il pourrira et ce ne sera plus le seul peintre, mais le menuisier et le peintre qui devront réparer les dégâts. [...] »

(1907 – exposé de la situation au Conseil Général pour qu'il accorde à Monsieur l'Architecte départemental les crédits nécessaires à l'exécution d'importants travaux, retrouvé dans les *Arch. dép. du Pas-de-Calais*, par Y. DENECKER)

|| 2° Se laver, verbe pronominal

[revoir « le dictionnaire », *bulletin* 2007-2008, p. 32, p.40. / *bulletin* 2008-2009, p. 24./ *bulletin* 2009-2010, p. 51-52.]

2. || Faire disparaître

par métaphore et figuré : laver un outrage (par une colle)

[revoir « le dictionnaire », *bulletin* 2007-2008, p. 40.]

LEGAY Marcel

Chansonnier montmartrois, surnommé "le Chauve chevelu", né en 1851 à Ruitz, près de Béthune, auteur de la chanson du pays d'Artois :

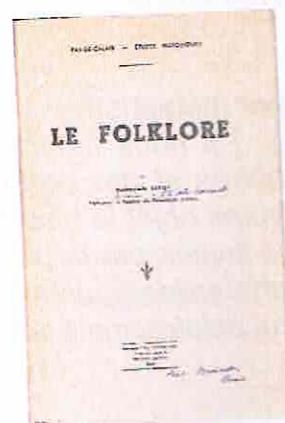
« Écoute, ô mon cœur, écoute la harpe
Du vent de chez nous, du pays d'Artois.
C'est un très vieux air des bords de la Scarpe
Qui chante aujourd'hui tout comme autrefois »

Cette chanson, écrite en 1904 a longtemps été enseignée dans les écoles de la région ; elle figurait dans la liste présentée par tout candidat au certificat d'études qui devait connaître des chants obligatoires partout en France (*Marseillaise*, *Chant du départ*) et un chant régional.

D'après des informations données dans « Courrier », *Pays du Nord*, janv. Fév. 2003.

LEROY Célestine

dite CLIO, professeur d'histoire
[revoir « le dictionnaire », bulletin 2007-2008, p. 38-39. / bulletin
2009-2010, p. 49.]



par

Mademoiselle LEROY
honoraire de l'École normale
Professeur à l'Institut de Pédagogie d'Arras

Bulletin de
l'Association, Arras,
1966.
Arch. Monique LAMPIN
-RAVELET.

Lors de la réunion des Anciennes élèves, le 16 mai 1965,
« Mademoiselle LEROY [...] trop fatiguée pour supporter le
déplacement [...] mais de nombreuses visites d'anciennes lui
apportèrent au cours de la journée le témoignage de notre fidèle
affection. »

photo prise en 1959
lors de la journée des Anciennes
Élèves de l'École Normale.

« ...Vaste culture, mais surtout chaleur humaine. Partout où on la voyait paraître, un mouvement de convergence se dessinait. Elle avait le don de s'intéresser aux autres, de les écouter et on sentait que rien d'artificiel ou de convenu ne dictait ses paroles. Elle encourageait, ainsi, le travail et, comme sa passion pour l'histoire et le folklore se dirigeait en ordre immédiat sur notre région, elle se voyait consultée et répondait inlassablement aux questions, les plus normales comme les plus singulières. [...] Elle resta, jusqu'à

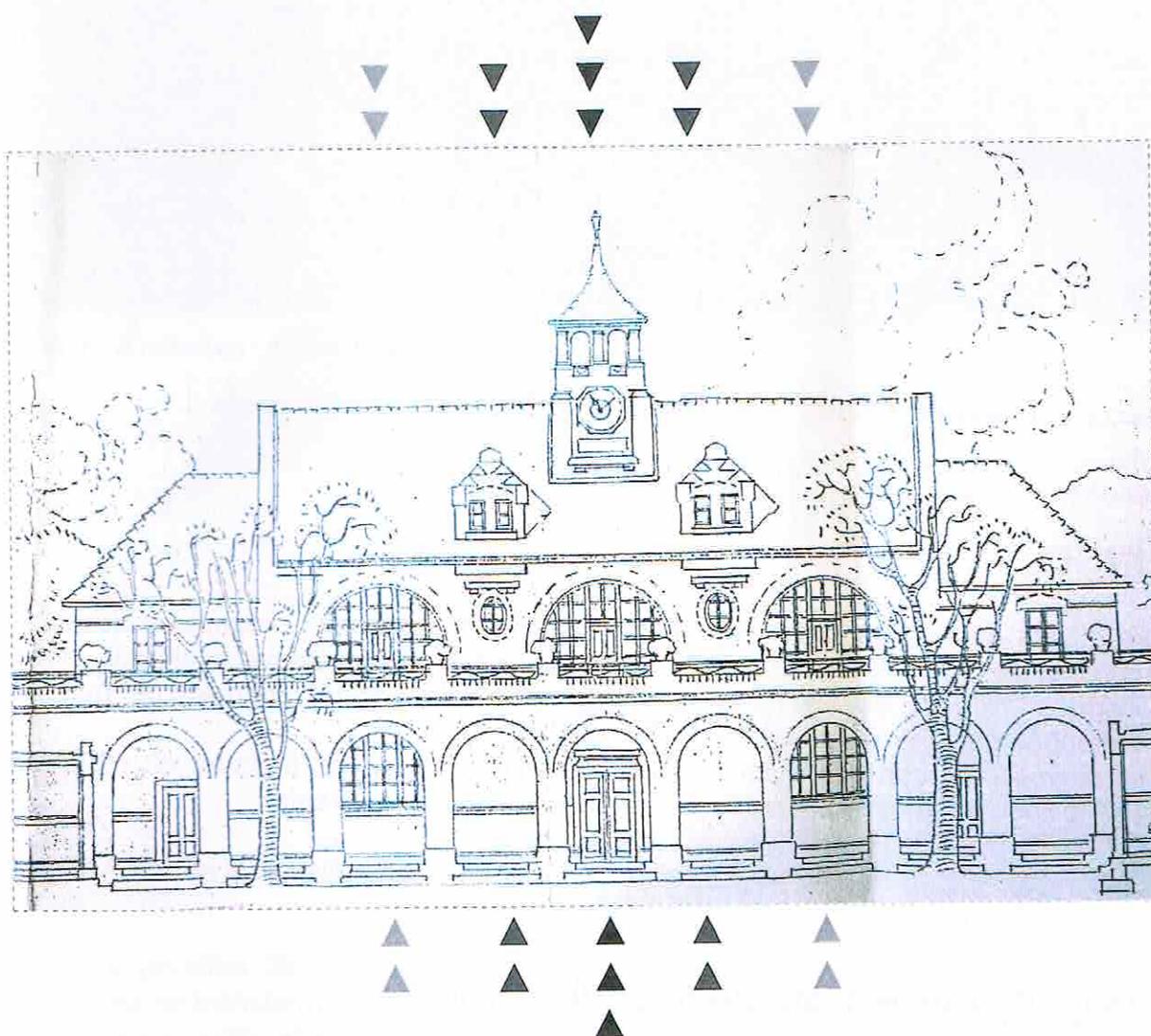


1884-1966

ses derniers jours, aussi vivement intéressée par toutes les activités intellectuelles [...] Elle avait eu le privilège de garder intacts la vigueur de l'esprit et tout ce qui faisait, pour nous, la personnalité attachante que l'on évoquait chaque fois que l'on disait simplement : Mademoiselle LEROY ! »

Mgr LESTOCQUOY, « in memoriam », *Bulletin de la Comm. Dép. des Monuments Historiques du Pas-de-Calais*, XVIII, 5, Arras, 1970, p. 394-395.

LIGNES de COMPOSITION



Bibliothèque et préaux (côté cour des élèves)

Lanterneau (toit en pavillon à coyaux) et lucarnes [voir ce mot] maçonnées, en bâtière, prolongeant l'alignement vertical des ouvertures.

J. BASSOMPIERRE, P. SIRVAIN et P. de RUTTE, Architectes.
plan de 1922, *Arch. dép. du Pas-de-Calais*, N 1035.

Exercice : cherchez les lignes droites et les lignes courbes



photographie ≈ 1925 : collection A. WECH.

merci messieurs : vous nous avez construit une belle école !

LINGE

Les élèves devront se munir des pièces de lingerie suivantes : chemises de jour, chemises de nuit ou pyjamas, culottes, combinaisons, sous-vêtements chauds, bas, serviettes hygiéniques, serviettes de table, 2 enveloppes de chemise de nuit, 2 enveloppes de serviette de table.

Les élèves prendront les dispositions nécessaires pour avoir toujours en réserve, outre le linge de la semaine en cours, celui de la semaine suivante.

"Instructions relatives à la rentrée" , 1948.

LISTE de correspondance et de sortie

Nous attendons l'heure de la petite sortie (le dimanche à 11 h) avec notre correspondant qui, désigné par la famille, devait signer le registre tenu par la surveillante de service. Le plus souvent c'était le papa qui venait chercher et ramener ensuite sa fille (à 17 h.)

(38-41)

Une liste établie par les parents précisera les noms, adresse, qualités des personnes autorisées par eux à correspondre avec leur fille, ou à la recevoir le dimanche.

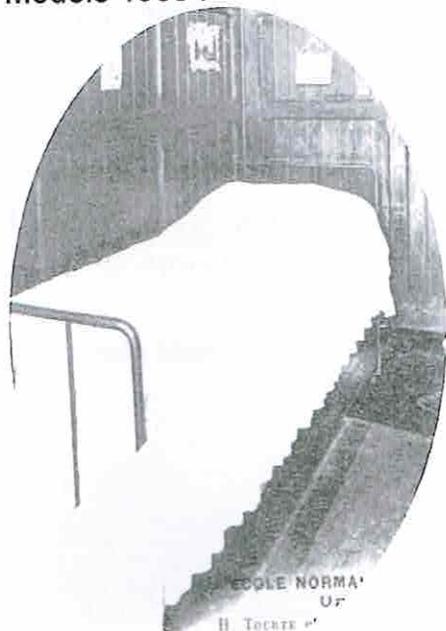
"Instructions relatives à la rentrée", 1948.

[revoir « le dictionnaire », *bulletin* 2007-2008, p. 41.]

LIT

meuble destiné au coucher

Modèle 1908 :

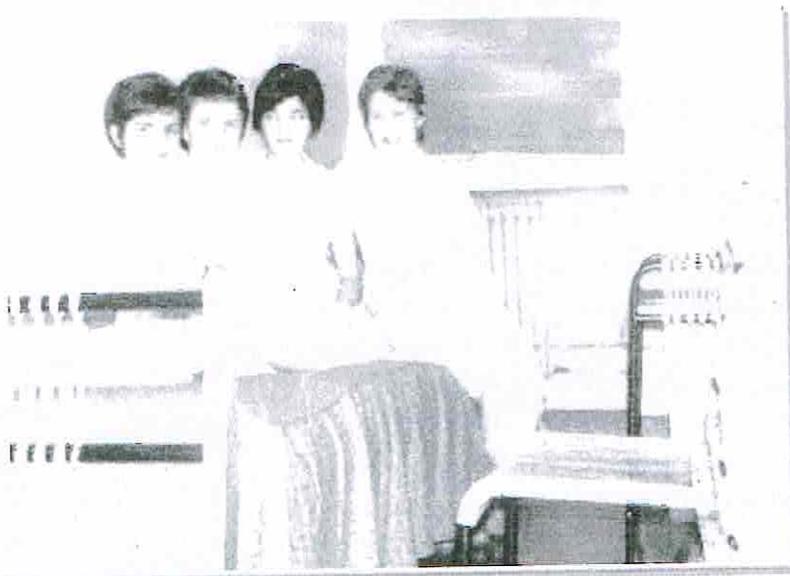


En 1914 il y avait :

- 3 lits pitchpin, 415 lits en fer
- 248 matelas, 27 paillasses
- 20 sommiers
- 208 garde matelas
- 100 traversins en plumes, 280 traversins en varech
- 401 paires de draps
- 28 oreillers
- 17 taies d'oreillers
- 363 couvertures en laine
- 57 couvre lit
- 82 descentes de lit

Déclaration de dommages de guerre
Arch. dép. du Pas-de-Calais, N 1040.

lit (modèle 1964)
peut se transformer en
divan, plus confortable que
l'unique chaise, pour
recevoir ses amies ▶



- et peut aussi à la conjugaison du verbe "piler".

2 techniques :

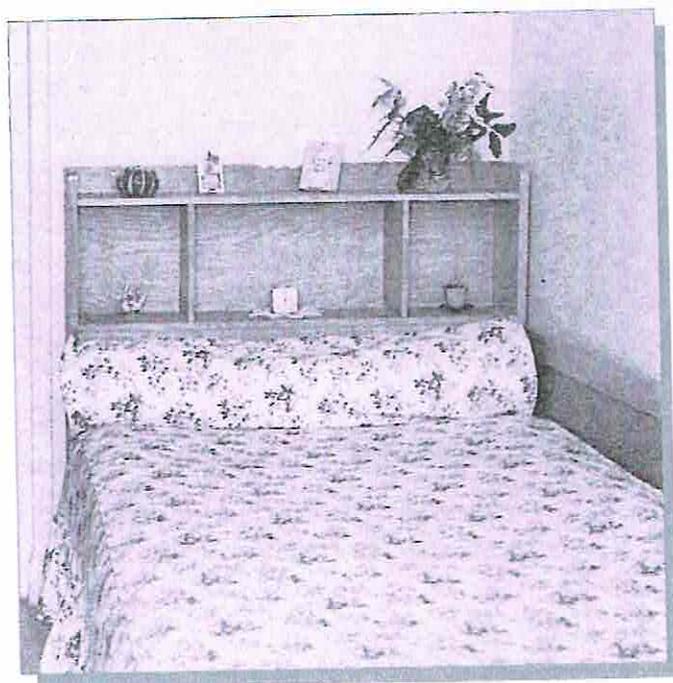
- le drap et la couverture recouvrent entièrement le "dormeur" y compris sa tête
 - le "dormeur" est couché sous le lit
- dans les deux cas un halo de lumière au plafond est redouté.

LITERIE

Matelas pour lit de 80

4 draps, un édredon, un carré de molleton ou une alèze, un couvre-lit blanc de préférence.

"Instructions relatives à la rentrée", 1948.



1952 des motifs colorés

LOCAUX

occupés à Beck en 1916 :

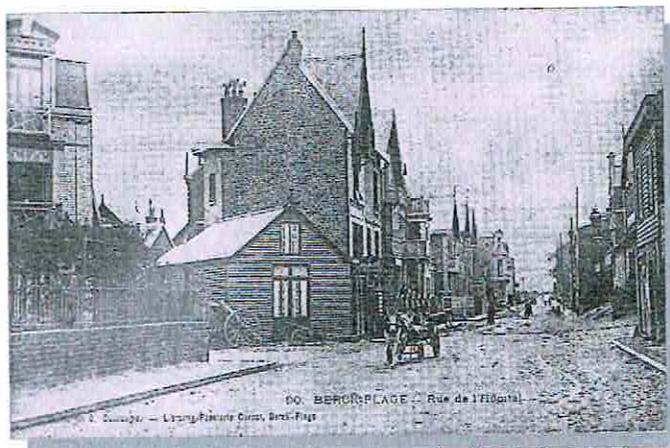
- Rue de l'Hôpital : n° 11, villa "Jeanne d'Arc" – n° 21 et n° 6 villa "Oasis", occupées par la Directrice. – n° 46.
- Rue de Paris n° 30.
- Angle de la rue Armand N° 17, villa "Maritime"

d'après la police d'Assurance,
compagnie "la Confiance"
Arch. dép. du Pas-de-Calais, N 1166.



En 1920, les élèves de 1^{ère} année n'occupent plus la villa "Jeanne d'Arc" mais l'hôtel PENTIER

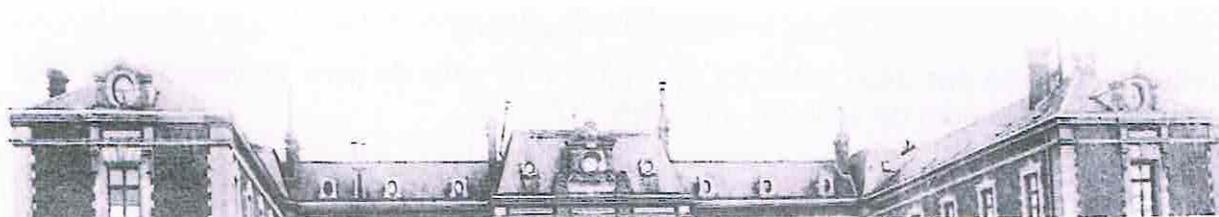
d'après la lettre de l'Inspecteur d'Académie au Préfet du Pas-de-Calais.
23 septembre.
Arch. dép. du Pas-de-Calais, N 1166.



60. BERCK (PLAGE) - Rue de l'Hôpital
photographies : Collection P. HURTRELLE

LUCARNE petite construction aménagée en saillie par rapport au toit, munie d'une fenêtre et permettant d'éclairer le comble

1^{ère} École Normale :



« Lucarnes en Zinc, 2 lucarnes en pierre » Arch. dép. du Pas-de-Calais, N 1035.
carte postale, collection A.A.E.N.I.

école reconstruite :



Lucarnes charpentées, rampantes ou en chien couché, juste fonctionnelles & grande lucarne maçonnée, en bâtière, formant le fronton et venant rehausser la beauté de l'architecture. Ce fronton est un rappel de ceux des Places d'Arras.

carte postale, collection M. SINTHOMEZ.

lucarnes maçonneries, en bâtière, venant continuer le tracé des baies et par leur décoration participant à l'embellissement de la façade :



salle des fêtes, façade sur la rue du Temple,

J. BASSOMPIERRE, P. SIRVAIN et P. de RUTTE, Architectes.
plan de 1922, Arch. dép. du Pas-de-Calais, N 1035.

Cette salle, vitrée des deux côtés fut réfectoire, puis salle de gym. Devenue salle des fêtes elle reçut le nom de salle Ch. FLAMANT.

Comme elle m'impressionnait, l'École Normale d'Institutrices !

Le centre-ville de Boulogne avait été détruit par les bombardements allemands et anglais, et je n'avais connu que des écoles "provisoires", baraquements de planches jaunes et toit goudronnés

(59-63)

LUNDI

Deux types :

➤ lundi de "petite sortie"

Nous étions rentrées le dimanche soir ; le lundi matin notre emploi du temps comportait la chorale, non pas la chorale prestigieuse qui était applaudie à chacune de ses présentations, mais la chorale de celles qui avaient été refusées parce qu'elles chantaient faux. Nous n'étions pas très motivées et Madame LAVOISY devait être bien malheureuse en nous entendant, mais ne l'a jamais montré...

1^{ère} année en 1962-1963

COMITE D'HONNEUR

Monsieur le Directeur de l'I.U.F.M Nord - Pas de Calais

Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Pas de Calais

Madame la Directrice du Site I.U.F.M D'ARRAS

Les Directeurs et Directrices de l'Ecole Normale d'Institutrices d'ARRAS qui ont favorisé le rayonnement de l'Association depuis sa création

Mademoiselle NIVOLEY 1^{ère} Directrice

Mademoiselle BLANC

Mademoiselle GARNIER

Mademoiselle MARIE (1914/1930)

Madame FABRE 1930

Madame FRANCOIS

Mademoiselle FLAMANT 1945/1958

Madame LEGENDRE 1958/1962

Madame SIMONIN 1962/1974

Monsieur LAFFONT 1974/1978

Madame MANESSE 1978/1991

Monsieur RICHEZ

Monsieur FOURTHIN

Madame DAVID

Madame PASQUIER

Les anciens Economes puis Intendants

Madame VERRIER DE LABAUME

Mademoiselle VARLET

Madame VERGERETTE VARLET

Mademoiselle AUBIER

Mademoiselle MATHIEU

Madame BODILIS

Mademoiselle PALOUX

Madame MARTINEZ

Monsieur GALAN

Monsieur MONTFRIER

Monsieur STUBERT

Les anciennes Présidentes

Madame BETREMIEUX

Madame DELDICQUE

Madame DENECKER - Présidente d'Honneur

Madame PLOUVIN

MEMBRES HONORAIRES

Madame FOURGEAUD Colette
45 Rue des Boulets
75011 PARIS

Madame FINET MILON Simone
24 Rue Bocquet Flochel
62000 ARRAS

Madame GARBE Jeanne
Rue de l'hippodrome
62000 ARRAS

Madame LAMPIN – RAVELET Monique
10 Rue de Blairville
62123 RIVIERE

Madame MARIAGE – THERY Marcelle
10 Rue Nungesser et Coli
62000 ARRAS

Madame THIEULOT – TABARY Marie Louise
37 Rue de Clichy
62182 RIENCOURT LES CAGNICOURT

Madame WINTER – MARIE Yvonne
16 Rue du Poitou
62000 ARRAS

MEMBRES ACTIFS 2012

1931 / 1934	Mme REGEMBAL – DEMONCHEAUX Lucienne 28 avenue Anatole France	59410 ANZIN
1932 / 1935	Mme DUPUTEL – BONTEMPS Madeleine 74 Rue Victor Gaillard	80110 MOREUIL
1933 / 1936	Mme CHOPIN – LARRIBIERE Yvonne 139 Boulevard Henri Martel	62310 AVION
	Mme DUFOURMENTELLE – MARTIN Aline 91 Av. J.F Kennedy	62000 ARRAS
	Mme SPLINGLART Jeanne 10 Rue de Châteaudun	62000 ARRAS
1934 / 1937	Mme De SAINTE MAREVILLE – PERICAUD M. Ange Résidence Les Roses 3 Rue du Professeur Langevin	51200 EPERNAY
1936 / 1939	Mme GUILLEMANT – DEGOND Liliane 98 Avenue de la République	37170 CHAMBRAY LES TOURS
	Mme MARQUIS – LENGRAUD Lucienne Centre Gabrielle Hielle rue du 11 Novembre	62140 HUBY SAINT LEU
	Mme PETIT – TACQUET Jeanne 65 Rue Grassin - Balédans	62000 ARRAS
1937 / 1940	Mme DONNET – LECLERCQ Geneviève 1 Rue du Marais	62770 GALAMETZ
	Mme LAFONTAINE – DETOEUF Huguette 22 rue du Val de Touraine	13770 VENELLES
	Mme TAQUIN – ZEDDE Denise 46 Rue de Pierrefonds	62223 ST LAURENT BLANGY
1938 / 1941	Mme BROCAL – DELVALLEZ Félicie Résidence St Jean de Luz 33 Allée Pascal	62000 DAINVILLE
	Mme VASSE – FONTAINE Raymonde Rés. Vauban Apt 22 11 Rue de l'Abbé Halluin	62000 ARRAS
1939 / 1942	Mme CARPON – HENNEQUET Emilie 72 Rue du Général de Gaulle	62390 AUXI le CHATEAU
1941 / 1945	Mme THIERENS - DEFOSSEUX Jeanne 51 Rue de la Perche	62300 LENS
1942 / 1946	Mme ALEXANDRE – ROBIN Renée 23 Rue Pasteur	59152 GRUSON
	Mme MAROT Madeleine 114 Impasse Germon	62400 BETHUNE
1944 / 1948	Mme GRANDAMME – DORLEANS Thérèse 18 Rue Messenger	59130 LAMBERSART
	Mme HUGO – STIEVENARD Julienne 87 Rue du Dr Laënnec	62110 HENIN BEAUMONT
	Mme TREBOUTTE – DRANCOURT Christiane 3 Rue de Bailleul	62580 WILLERVAL

1945 / 1949	Mme DAMBRINE – ROBILLARD Liliane 23 rue A Lefebvre	62670 MAZINGARBE
	Mme DENECKER – REAL Yvonne 3 Voie du Jura	62217 BEURAINS
	Mme DESRUELLES – DELELIS Josiane 1211 Route Nationale	62117 BREBIERES
	Mme GUIGNARD – DELABY Ginette 13 Rue Picasso	86530 NAINTRE
	Mme HENDRIX – LALLART Paule 540 Rue Neuve	59226 LECELLES
	Mme LAMARRE – VIDRIL Georgette 1858 Bd du Corail La Galinette	83250 LA LONDE les MAURES
	Mme POLLET – GUERLET Denise 9 Cité des Castors	62250 MARQUISE
	Mme VENTRE – DRUCKE Jeanine 10 rue Albert 1 ^{er}	78110 LE VESINET
1946 / 1950	Mme BOUCHARD – PENNEL Jeannine 74 rue Dunois	75646 PARIS CEDEX 13
	Mme BULOT Denise 784 Rue Jean Jaurès	62700 BRUAY la BUISSIERE
	Mme DURIEUX – VANECKOET Simone 105 rue Camille Enlart	62200 BOULOGNE sur MER
	Mme SALGUES – BILOT Liane 48 Place Frédéric Bompaire Le Méridien	12100 MILLAU
	Mme SIMON – PENNEL Lucienne 123 Rue Jean Jaurès	62330 ISBERGUES
	1947 / 1951	Mme DEGORGUE – GAY Janine 93 Rue du Petit Chasseur
Mme DUBOIS – COQUEMPOT Yvonne 21 Rue Anatole France		62380 LUMBRES
Mme GOBERT – LOEUIL Thérèse 1660 bis Route de Merlimont		62180 RANG du FLIERS
Mme MEHEUST – FONTAINE Jeannine Résidence les Courlis 10 Rue Salvador Allende		62200 BOULOGNE SUR MER
Mme TRIBOUT – MAILLARD Renée 4 Chemin des Ecussons		62220 CARVIN
1948 / 1952		Mme CHAMALY – DESSERTENNE Madeleine 23 « Le Vignaou » Chemin de l'Establerie
	Mme LEROY – BODELLE Liliane Apt 221 Rés. L'Orée des Frênes 20 avenue de l'Europe	59139 WATTIGNIES
	Mme MANS – ORVANE Nicole 76 rue de Marqueffles	62172 BOUVIGNY BOYEFFLES
	Mme SEPTIER – BERTHIAUX Andrée 22 Rue du Mélantois	59133 SECLIN
1949 / 1953	Mme LOOCK – DUPUIS Monique 180 Chemin de la Calade	83230 BORMES les MIMOSAS

1951/1955	Mme CERF – GUILBERT Micheline 110 rue du 8 mai	62221 NOYELLES/SS/LENS
	Mme RIQUIER – MERLIER Jeannine 2 Le Manillet	62560 MERCK ST LIEVIN
	Mme WIDENT – DUBOIS Françoise 65 Rue Basse La Jumelle	62120 AIRE sur la LYS
1951 / 1956	Mme LEGRAND – ORIENT Colette 3 Rue d'Hesdin	59155 FACHES THUMESNIL
	Mme LEMAIRE Lyliane 11 Rue de la Belle Lune	62600 BERCK sur MER
1952 / 1956	Mme DAUCOURT – LEPOIVRE Madeleine 54 Faubourg d'Arras	62450 BAPAUME
1953 / 1957	Mme GOUBET – BOUQUET Renée 31 Rue d'Agnez	62144 HAUTE AVESNES
	Mme LETURCQ – PARSY Monique 2 Rue Léon Vasseur	62450 BAPAUME
1954 / 1958	Mme ANTOGNARELLI – BOUCLET Monique 30 Boulevard F Faure	92320 CHATILLON
	Mme FOURNIER – BAILLY Henriette 4 Chemin du Détour	62120 AIRE sur la LYS
1955 / 1959	Mme DEHAMEL – BERTOUT Jacqueline 60 Rue Pascal	62730 MARCK
	Mme ISAAC – ROUCOURT Geneviève 12 La motte aux Vents	62179 WISSANT
1957 / 1959	Mme VIGREUX – LEPRETRE Appt 11 Résidence Marivaux 147 rue E. Herriot	62400 BETHUNE
1956 / 1960	Mme DACQUIN – DENEKRE Fernande 64 Rue Roger Salengro	62217 ACHICOURT
1958 / 1962	Mme CARPENTIER – BECQUE Marie Claude La Tour	73230 ST JEAN D'ARVEY
	Mr CARPENTIER Serge La Tour	73230 ST JEAN D'ARVEY
	Mme GARINIAUX – LECOMTE Marie Claire 19 Rue d' Arromanches	62000 ARRAS
	Mme KIELBASIEWICZ MATYNIA Liliane 10 Rue de la République	62000 DAINVILLE
1959 / 1962	Mme KORZENIOWSKI Thérèse 244 Rue Abélard	59000 LILLE
1959 / 1963	Mme BLANCART – DEWINTRE Louise 84 Rue Robert Robinet	62110 HENIN BEAUMONT
	Mme COUPAYE – FABJAN Danièle Résidence Elysée Bt D	30130 PONT ST ESPRIT
	Mme DARSIN – ISRAËL Yvette 80 rue des Déportés Résistants	80440 BOVES
	Mme DELLIS – LINGLART Michèle 4 Allée des Verdiers	62000 ARRAS

1959 / 1963 (suite)	Mme ELSNER – LUCZAK Anna 14 rue des Glaïeuls	62710 COURRIERES
	Mme GARCIA – ROUDRIGUE Claudine 244 Chemin de Russan Les Terrasses de Pareloup Bt D	30000 NIMES
	Mme GODART – LESERT Michèle 68 Rue du Général Ledercq	62660 BEUVRY
	Mme HUMEZ – DUCROCQ Paule 34 Rue J.B. Oboeuf ECOIVRES	62144 MONT ST ELOI
	Mme LAMBERT – BIAULET Thérèse 18 Rue de Montreuil	80800 LAMOTTE WARFUSEE
	Mme LANDJERIT – DEFONTE Thérèse 129 Rue Kléber	59110 LA MADELEINE
	Mme LEGRAND – CAMPION Anita Rue de la Gare	62150 LA COMTE
	Mme LEROY – FLAHAUT Michèle 36 Résidence de France Entrée Dumas	62200 BOULOGNE SUR MER
	Mme PORTEFAIX – VASSE Danièle 28 Rue de l'ancien moulin	94490 ORMESSON SUR MARNE
	Mme POTEL – BERTIN Maddie 4 Allée des Cèdres	31120 ROQUES SUR GARONNE
	Mme ROYON – CARON Josette 25 A Résidence Maupassant 351 Bd Pasteur	59500 DOUAI
	Mme STRASEELE – DEZEQUE Lucienne 82 Rue du 11 Novembre	59500 DOUAI
	Mme THERY – LEFEBVRE Elisabeth 5 Résidence Les Lauriers	59152 ANSTAING
	1960 / 1963	Mme FAILLE – LACAILLE Jacqueline 12 Rue Emile Combes
1960 / 1964	Mme BINET – CARLU Nicole 23 rue d'Artois	80200 PERONNE
	Mme BOURBOUSE – JONCKX Joëlle 26 avenue du Groenland	62330 ISBERGUES
	Mme BULTEL Anne-Marie 56 rue Alfred André	62575 BLENDÉCQUES
	Mme CAFFIN – BOULOGNE Claudie 9 rue de la Craie Poivrée Lotissement des Primevères	76800 ST ETIENNE de ROUVRAY
	Mme DELEFLIE Claudie 29 Rue de Péronne	62124 NEUVILLE-BOURJONVAL
	Mme DELOBEL Christiane 92 Grand Rue	62176 CAMIERS
	Mme DEWEZ – GAYOT Jocelyne 72 rue de Serbie	73000 CHAMBERY
	Mme FENET – LEROY Marie José 9 Rue Jules Guesde	62700 BRUAY LA BUISSIÈRE
	Mme HERBERT – LAMPS Marie Paule 36 B Rue Edouard Quenu	62250 MARQUISE

1960 / 1964 (suite)	Mme LETOR – HOMBERT Danielle 1349 Route d'Estaires	62136 LA COUTURE
	Mme MARTEL – BENOIT Danielle 36 Lotissement Candassamy Basse Terre	97410 ST PIERRE Ile de la Réunion
	Mme PROKOPOWICZ – THUILLIER Francine 430 Rue de la Chapelle	62890 MARQUION
	Mme VANDECASTEELE – EVENO Annick 11 Allée des Orchidées	62231 COQUELLES
	Mme VANDEMBROUCQ – MAILLAND Nicole Allée Mouloudji	62630 ETAPLES
1961 / 1964	Mme MATHON – SZCZERBINSKI Marie- Marthe 139 Rue Henri Barbusse	62860 ECOURT SAINT QUENTIN
1962 / 1964	Mme DEPLANQUE – URBAIN Jocelyne Résidence La Courtine 52 Bd Faidherbe	62000 ARRAS
1961 / 1965	Mme ANSEL – RENAULT Francine 42 Rue des Berceaux	62610 RODELINGHEM
	Mme BERTOUT – PRZYBYLSKI Chantal 90 Rue Pascal	62730 MARCQ en CALAISIS
	Mme BOCQUET – QUEVY Anny Le Chapcau rouge 13 allée des églantiers	59229 TETEGHEM
	Mme COQUET – PRUVOST Annick Résidence du Hasard 85 Rue de Touraine	62215 OYE - PLAGE
	Mme DUDEK – VIGNIER Marie Paule 7 rue du Temple	62300 LENS
	Mme FIEVET – LABITTE Cécile 126 Rue François Broussais	62000 DAINVILLE
	Mme GALATOLA – DELBARRE Marie – France 25 Route de Watten	62910 SERQUES
	Mme GODART – LEROY Josette 100 Rue du Mont Caroulle	62570 HELFAUT
	Mme GUEQUIERE – FIERS Marie-Claire 30 Vieux chemin de Gravelines	59279 LOON PLAGE
	Mme HEAULME – PHILEAS Huguette Route de Banson	63460 COMBRONDE
	Mme SAGOT – DELRUE Michèle 4 Rue du Maréchal Leclercq	62320 ACHEVILLE
	Mme TIPREZ – DERANCY Marthe 18 rue du Mont St Eloi	62144 VILLERS AU BOIS
	Mme VANDEVILLE – DECROIX Marie Thérèse 21 rue Blaise	59171 HORNAING
1962 / 1966	Mme CARLU Danièle 202 Allée des Bouleaux	62170 SORRUS
	Mme CONSUL – MATYSIAK Nadine 6 rue Chauvet	33540 COIRAC
	Mme FRUIT – DOREZ Lucienne 13 La Sente Louvet	27930 AVIRON

1962 / 1966 (suite)	Mme LE GUERN – OGREZ Michèle 49 Rue Vincent Aurioi	44800 ST HERBLAIN
	Mme POUILLAUDE – JOURDIN Marie-Thérèse 13 Rue de Courchelette	62112 CORBEHEM
	Mme RUBBENS – FENET Brigitte 496 rue de Saint-Quentin	62610 ARDRES
	Mme SINTHOMEZ Martine 10 rue J. B. Delaporte	62000 ARRAS
	Mme VERMUSE – DESPEGHEL Pierrette 36 Rue St Just	62220 CARVIN
1963/1967	Mme GOURNAY – FAUQUENOYE Liliane 55 rue des Maréchaux	62250 AUDEMBERT
	Mme RENAULT Monique 7 Rue Olivier de Serres	62000 DAINVILLE
1964 / 1968	Mme DIEU Michelle Résidence du Parc Rue de Brocqueville	63140 CHATEL GUYON
	Mme RETOURNE Anne- Marie 7 Avenue du Royaume Uni	80090 AMIENS
1965/1968	Mme STRADY-LANGLLET Eliane 21 Avenue de Verdun	62600 BERCK SUR MER
1965 / 1969	Mme BLUY Joëlle 14 Rue Matéana La Colline aux Mimosas	83400 HYERES LES PALMIERS
	Mme TALEFAISSE – DIEVAL Madeleine 8 Rue F. Lejeune	62550 VALHUON
1965/1970	Mme AZOZ – KOWALSKI Edwidge 218 Boulevard Darchicourt	62110 HENIN-BEAUMONT
	Mme GOZDZIASZEK – KACZMAREK Thérèse 53 rue Pierre Brossolette	62210 AVION
1967 / 1972	Mme CUVILLIER – BLET Charline 23 Rue Gilbert Regnault	62126 WIMILLE
1968 / 1973	Mme BOMY – CARON Patricia 7 Rue de la Citadelle	62128 GOUY EN ARTOIS
1969/1974	Mme PARENTY Brigitte 44 rue Crammer	62232 ANNEZIN
1975 / 1977	Mme LEPOT Claudine 5 Rue des Iris	62119 DOURGES
1983 / 1986	Mme PERU Isabelle 408 rue Léon Blum	62232 ANNEZIN
1987 / 1989	Mr JACKOWSKI Pascal 16 Rue Froissart	62300 LENS
Administration	Mme DEMORY- DELEURY Jeanne 4 Rue du Moulinet	62000 ARRAS

ASSEMBLEE GENERALE 2013

Au cours de l'Assemblée générale 2012, dans la discussion finale, nous avons abordé le problème du manque de membres au Conseil d'administration et de l'avenir de l'Association...

- Officiellement le conseil d'administration compte 20 membres déclarés en Préfecture, il nous faut donc revoir les statuts afin de nous mettre en règle.

L'article 9 précise :

- *L'Association est administrée par un conseil comprenant Madame la directrice ou Monsieur le Directeur de l'IUFM Nord Pas de Calais Centre d'Arras, Membre de Droit et 20 membres élus pour 3 ans parmi les anciennes et anciens de l'Ecole Normale d'Institutrices et de l'IUFM Nord-Pas de Calais- Centre d'Arras*

Si nous nous en tenons aux membres qui n'ont pas démissionné, nous sommes 9, 10 avec l'arrivée de Madame ROLIN.

Nos statuts ont été révisés le 9 avril 2006 et dans « l'article 20 », il était précisé :

- *« En cas de dissolution, les fonds restés libres après l'acquittement des dettes de l'Association, seront remis à la coopérative scolaire de l'IUFM Nord Pas de Calais - Centre d'ARRAS ».*

La coopérative scolaire n'existe plus, il nous faut donc trouver un autre destinataire ...

L'article 19 précise :

« Les statuts pourront être modifiés, en Assemblée générale, à la majorité des deux tiers des votes exprimés, au scrutin secret ou à main levée, le projet de modification ayant été au préalable communiqué à tous les membres par la voie du bulletin ou par une circulaire. »

Lors de notre prochaine Assemblée générale, il nous faudra donc statuer sur ces dispositions.

1) L'article 4 précise :

« L'Association a son siège à l'IUFM Nord-Pas de Calais -Centre d'Arras, 37 rue du Temple à Arras. »

Il serait plus simple de dire :

L'Association a son siège à l'IUFM Nord-Pas de Calais- Site d'Arras.

2) Il nous faudra changer l'article 9 et proposer **« 12 membres »** au lieu de 20.

3) Il nous faudra également changer l'expression « Centre » par **« Site »** dans les appellations des autres articles.

4) Pour l'article 20 :

– « En cas de dissolution, les fonds restés libres après l'acquittement des dettes de l'Association, seront remis à la :

La Jeunesse au Plein Air

La Fédération des Œuvres laïques

?

Vos suggestions seront les bienvenues, il nous faut faire la proposition qui sera validée ou non par l'assemblée générale prochaine

A.A.E.E.N.I. D'ARRAS CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSOCIATION DES ANCIENNES ET ANCIENS ELEVES DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTRICES ET DE L'IUFM NORD-PAS DE CALAIS - CENTRE D'ARRAS

Siège Social : IUFM Nord-Pas de Calais - Centre d'Arras

37 Rue du Temple- BP : 927 - 62022 ARRAS CEDEX

Madame la Responsable pédagogique du Site d'Arras, I.U.F.M. Nord Pas de Calais Membre de Droit,

Madame FENET- LEROY Marie José	Présidente	9 Rue Jules Guesde	- 62700 BRUAY LA BUISSIÈRE
Madame BOMY - CARON Patricia	Trésorière	7 Rue de la Citadelle	- 62123 GOUY EN ARTOIS
Madame FIEVET - LABITTE Cécile	Trésorière Adjointe	126 Rue François Broussais	- 62000 DAINVILLE
Madame CUVILLIER - BLET Charline	Secrétaire	23 Rue Regnault	- 62123 WIMILLE
Madame DELEFLIE Claudie	Secrétaire adjointe	29 Rue de Péronne	-62124 NEUVILLE BOURJONVAL
Madame DELLISS- LINGLART Michèle		4 allée des Verdiers	- 62000 ARRAS
Madame DELPLANQUE-URBAIN Jocelyne		Rés La Courtine Bd Faïdherbe	- 62000 ARRAS
Madame LANDJERIT - DEFONTE Thérèse		547 Rue de l'Espérance	- 83210 BELGANTIER
Madame ROLIN Marie Noëlle		32 Rue Dufour	- 80000 AMIENS
Madame VASSE - FONTAINE Raymonde		11 Rue de l'Abbé Halluin	- 62000 ARRAS
<u>Membres d'Honneur</u>			
Madame DENECKER - REAL Yvonne	Présidente d'Honneur	3 Voie du jura	- 62217 BEAURAINS
Madame MARQUIS - LENGREND Lucienne		Maison MGEN	- 62140 HUBY ST LEU